



CCDSP

Communauté de Communes  
Drôme *Sud* Provence

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



---

3 rue Jean Charcot – 26700 PIERRELATTE  
04 75 96 63 02 – [secretariat@ccdsp.fr](mailto:secretariat@ccdsp.fr)  
[www.ccdsp.fr](http://www.ccdsp.fr)

# ÉDITO

## Ensemble, construisons l'avenir de notre territoire !

Chers habitants, partenaires et acteurs de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de l'année 2022, une année marquée par des défis, des réalisations et des engagements renforcés en faveur de notre territoire.

L'année écoulée a été le reflet de notre détermination à travailler collectivement pour développer et améliorer notre cadre de vie commun. Notre communauté de communes, riche de ses 14 communes membres, a su faire preuve d'une synergie pour mener à bien de nombreux projets, soutenir l'économie locale et promouvoir notre patrimoine naturel et culturel.

Dans le domaine de l'environnement, nous avons poursuivi nos actions en faveur de la transition écologique. La préservation de notre patrimoine naturel reste une priorité, avec des initiatives concrètes telles que la sensibilisation à la préservation de la biodiversité, la promotion des énergies renouvelables et la mise en place de solutions durables pour la gestion des déchets. Nous sommes fiers de constater les progrès accomplis et de voir notre territoire prendre part activement à la préservation de notre cadre de vie commun.

L'économie locale a également été au cœur de nos préoccupations. Nous avons soutenu et accompagné nos entreprises dans leurs projets de développement, favorisant ainsi la création d'emplois et le dynamisme de notre tissu économique. Par des actions concrètes, la mise en place de dispositifs d'aide et de financement, nous avons œuvré pour renforcer notre attractivité et notre compétitivité.

Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement de tous les acteurs de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence. Nous tenons à remercier l'ensemble des élus et des agents territoriaux qui ont contribué à faire de 2022 une année riche en réalisations et en succès.

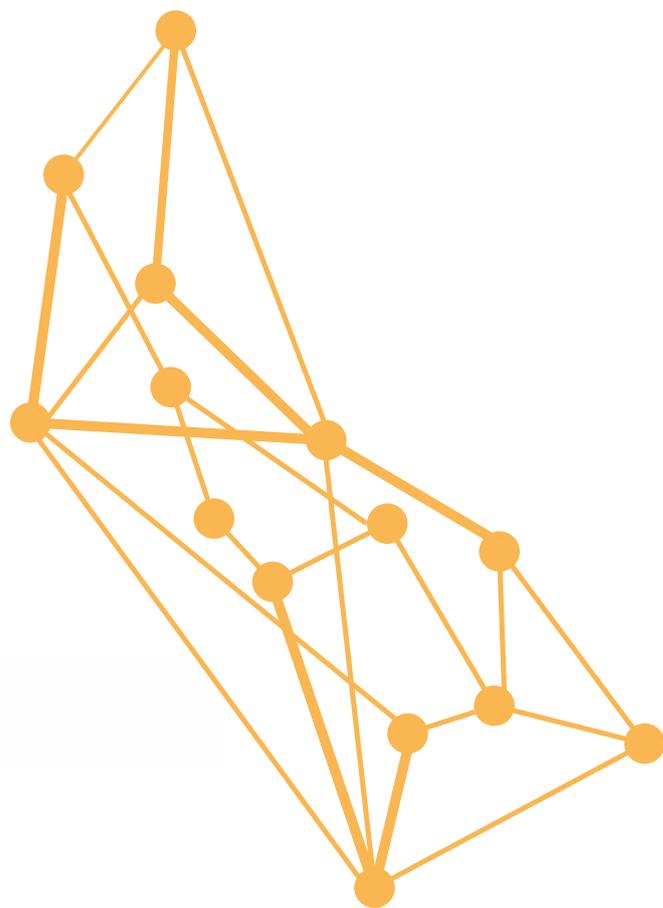
Nous poursuivrons dans cette voie et les années à venir seront sans aucun doute, porteuses de nouveaux enjeux et de nouveaux défis. Nous continuerons de nous mobiliser pour répondre aux attentes des habitants de notre communauté et pour faire de notre territoire un lieu où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir.

Merci de votre confiance et de votre soutien.



*Jean-Michel CATELINOIS,  
Président de la Communauté  
de Communes Drôme Sud Provence*





## SOMMAIRE

<b>Administration et Finances</b>	Pages 4 à 16
<b>Développement économique Tourisme</b>	Pages 17 à 20 Pages 21 à 27
<b>Aménagement du territoire</b>	Pages 28 à 31
<b>Gestion des déchets ménagers</b>	Pages 32 à 37
<b>Environnement</b>	Pages 38 à 43

Les services gestion des déchets ménagers et SPANC font l'objet chacun d'un rapport supplémentaire détaillé.

Crédits photos de l'ensemble du rapport : D. Chaillan, M. Pellegrin, CCDSP  
Imprimé à 400 exemplaires - Réalisation et impression [www.graphot.fr](http://www.graphot.fr)

# UN TERRITOIRE EN DRÔME PROVENÇALE

Implanté en Drôme Provençale entre Rhône, plaines et collines, le territoire Drôme Sud Provence est situé en Région Auvergne-Rhône-Alpes et est limitrophe avec les Régions Occitanie, PACA ainsi que les départements de l'Ardèche, du Gard et de Vaucluse.

La Communauté de Communes regroupe 14 communes.



## LA CCDSP EN QUELQUES CHIFFRES



# GOUVERNANCE

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire composé de 47 membres définit la politique communautaire.

Il vote le budget et les projets proposés par la Conférence des Maires, et les commissions thématiques.

Il gère, par l'adoption des délibérations, les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

### 6 conseils communautaires se sont tenus en 2022 :

- 23 Février 2022
- 13 Avril 2022
- 15 Juin 2022
- 14 Septembre 2022
- 09 Novembre 2022
- 13 Décembre 2022

## L'EXÉCUTIF

L'exécutif est composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 1 conseillère déléguée.

L'exécutif débat des orientations stratégiques, des projets et des actions relevant du champ de compétences de la Communauté de Communes avant leur présentation au Conseil Communautaire.

## LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Nouvelle instance de l'intercommunalité créée en application de la Loi « Engagement et proximité », la Conférence des Maires est composée des Maires de l'ensemble des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, au minimum avant chaque Conseil Communautaire.

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions sont des instances de travail qui examinent les dossiers et émettent des avis consultatifs à l'attention des instances communautaires. En avril 2022, une nouvelle commission a été mise en place dédiée au tourisme.

Elles sont désormais au nombre de 9 pour la CCDSP et comprennent entre 5 et 17 membres issus des conseils municipaux :

- Commission « aménagement du territoire » (25/01, 09/03, 03/05, 02/06, 06/09, 11/10, 23/11)
- Commission « d'appel d'offres » (07/09)
- Commission « déchets ménagers » (18/01, 08/02, 01/03, 12/04, 07/06, 30/08, 06/12)
- Commission « développement économique, agriculture et tourisme » (27/01, 08/03) puis répartition en 2 commissions :
  - Commission « développement économique et agriculture » (28/04, 31/05, 31/08, 17/11)
  - Commission « tourisme » (28/04, 05/07, 17/10, 30/11)
- Commission « environnement » (02/03, 05/05 et 26/10)
- Commission « finances » (03/02, 11/03, 23/03)
- Commission « mutualisation »
- Commission « prospective »

# COMMISSIONS

(Délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 modifiée par les délibérations n°2020-121, n°2021-79, n°2021-137)



## FINANCES

### JEAN-MICHEL AVIAS

- › PARET Patrick (B)
- › CANESTRARI Véronique (R.)
- › CARIAS Jean-Marc (P)
- › CATELINOIS Jean-Michel (SP3C)
- › CHARMASSON Laurence (M)
- › FERNANDEZ Marie (D)
- › GORDILLO Nathalie (LBT)
- › HESLOOT Pierre (C.)
- › LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- › MEDINA Hervé (SLR)
- › MERLIN Marion (St R)
- › MOULY Hélène (LGG)
- › PEYRON Jacques (T)
- › SOULAIGRE Didier (LGG)



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### MARIE FERNANDEZ

- › ARMAND Yves (St R)
- › AVIAS Jean-Michel (B)
- › BESNIER Didier (R.)
- › DI PAOLA Alain (D)
- › ESCOFFIER Patrice (LBT)
- › GAILLARD Denis (P)
- › HESLOOT Pierre (C.)
- › HURBIN Véronique (SP3C)
- › POIGNET Richard (P)
- › PONIZI Nicole (LGG)
- › THILL Dyllette (C.)
- › VEILLY Daniel (T)



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE

### ALAIN GALLU

- › ALLIEZ Véronique (M)
- › ARANEGA Céline (SP3C)
- › Ayme François (T)
- › CHASTAN Hervé (C.)
- › FAYOLLE Guy (SP3C)
- › HUGOUVIEUX Virginie (C.)
- › MANSER Eloïse (D)
- › MARTINAT Hervé (LBT)
- › MILHAUD Agnès (LGA)
- › PARET Patrick (B)
- › PERILLON Jean-Luc (SP3C)
- › SABATIER Christian (P)
- › SAGE Nathalie (SLR)
- › VEZON DAUNIS Dominique (LGG)
- › VIGER Lionel (St R)
- › YAHIAOUI Malikia (D)



## MUTUALISATIONS

### DIDIER BESNIER

- › ARNAUD Geneviève (T)
- › AUGUSTE William (St R)
- › BESSIERE Jacqueline (SP3C)
- › BEY Pierre (M)
- › BRUN Georgia (SP3C)
- › FERNANDEZ Marie (D)
- › GARIN Maryannick (C.)
- › GORDILLO Nathalie (LBT)
- › KOBI Fabienne (LGG)
- › LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- › MEDINA Hervé (SLR)
- › MIGLIORI Catherine (B)
- › MOULY Hélène (LGG)
- › SOUBEYRAS Sophie (P)
- › THILL Dyllette (C.)

# COMMISSIONS

(Délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 modifiée par les délibérations n°2020-121, n°2021-79, n°2021-137)



## TOURISME

### VÉRONIQUE ALLIEZ

- › BLANGERO Nathalie (R)
- › CHASTAN Hervé (C.)
- › FAYOLLE Guy (SP3C)
- › FOROT Christine (St R)
- › HORTAIL Gérard (S)
- › MANSER Eloïse (D)
- › MARTINAT Hervé (LBT)
- › COSSIN Sabine (LGA)
- › PARET Patrick (B)
- › PAYAN Renée (T)
- › PERILLON Jean-Luc (SP3C)
- › SABATIER Christian (P)
- › SAGE Nathalie (SLR)
- › VEZON DAUNYS Dominique (LGG)



## ENVIRONNEMENT

### MARYANNICK GARIN

- › ARMAND Yves (St R)
- › BELLOT Karine (D)
- › FAVIER Romain (B)
- › LORD Fabienne (SP3C)
- › MARGOUM Hichame (D)
- › MARTINAT Hervé (LBT)
- › MILHAUD Agnès (LGA)
- › MOLINIÉ Sylvie (T)
- › MOULY Hélène (LGG)
- › PUEL Jean-Marie (M)
- › SAGE Nathalie (SLR)
- › SAVEL Charles (C.)
- › VIOT Véronique (P)



## DÉCHETS MÉNAGERS

### HÉLÈNE MOULY

### SYLVIE MOLINIÉ – DÉLÉGUÉE



- › AVIAS Jean-Michel (B)
- › CANESTRARI Véronique (R.)
- › FOROT Christine (St R)
- › GACHON Wilfried (LBT)
- › GALISSARD Christophe (LGG)
- › HORTAIL Gérard (S)
- › LAPLANCHE-SERVIGNE F. (LGA)
- › LORD Fabienne (SP3C)
- › MARGOUM Hichame (D)
- › MAVIEL Olivier (T)
- › MILHAUD Agnès (LGA)
- › PLANEL Jean-Pierre (P)
- › RIVIERE Alain (SP3C)
- › SAGE Nathalie (SLR)
- › SIRVEN Didier (C.)
- › DURAND-ESPIC David (M)



## PROSPECTIVE

### JEAN-MICHEL CATELINOIS

- › AUGUSTE William (St R)
- › BESNIER Didier (R.)
- › FERNANDEZ Marie (D)
- › FISSIER Peggy (P)
- › GACHON Wilfried (LBT)
- › GALLU Alain (P)
- › GARIN Maryannick (C.)
- › MOULY Hélène (LGG)
- › PAYAN Renée (T)
- › SCOTTO DI CARLO Patrick (D)

## APPEL D'OFFRES

- › Titulaires :
  - AVIAS Jean-Michel (B)
  - CATELINOIS Jean-Michel (SP3C)
  - FOROT Christine (St R)
  - GALLU Alain (P)
  - MOLINIÉ Sylvie (T)
- › Suppléants :
  - CANESTRARI Véronique (R.)
  - CARIAS Jean-Marc (P)
  - CAROU Eric (D)
  - HORTAIL Gérard (S)
  - SAGE Nathalie (SLR)

# TROMBINOSCOPE

<b>BOUCHET</b>		<b>CLANSAYES</b>		<b>DONZÈRE</b>			
							
Jean-Michel AVIAS	Catherine MIGLIORI	Maryannick GARIN	Marie FERNANDEZ	Eric CAROU	Malika YAHIAOUI	Hicham MARGOUM	
<b>DONZÈRE</b>		<b>LA BAUME</b>		<b>LA GARDE-ADHÉMAR</b>		<b>LES GRANGES</b>	<b>MALATAVERNE</b>
							
Eloïse MANSER	Patrick SCOTTO DI CARLO	Patrice ESCOFFIER	François LAPLANCHE-SERVIGNE	Agnès MILHAUD	Héléne MOULY	Véronique ALLIEZ	
<b>MALATAVERNE</b>		<b>PIERRELATTE</b>					
							
Jean-Marie PUEL	Alain GALLU	Béatrice MARTIN	Jean-Pierre PLANEL	Veronique CROS	Jean-Marc CARIAS	Sophie SOUBEYRAS	
<b>PIERRELATTE</b>							
							
Denis GAILLARD	Patricia MOUSSAU-DET-SOJKA	Christian SABATIER	Sandrine BARAKEL	Antonio LOPEZ	Marie-Pierre MOUTON	Richard POIGNET	
<b>PIERRELATTE</b>		<b>ROCHEGUDE</b>		<b>SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX</b>			
							
Peggy FISSIER	Didier BESNIER	Véronique CANESTRARI	Jean-Michel CATELINOIS	Jacqueline BESSIERE	Guy FAYOLLE	Véronique HURBIN	
<b>SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX</b>				<b>SAINT-RESTITUT</b>			
							
Guillaume DEPIERRE	Georgia BRUN	Romain ENTAT	Céline ARANEGA	Jean-Luc PERILLON	Christine FOROT	William AUGUSTE	
<b>SOLÉRIEUX</b>		<b>SUZE LA ROUSSE</b>		<b>TULETTE</b>			
							
Gérard HORTAIL	Hervé MEDINA	Nathalie SAGE	Sylvie MOLINIE	Daniel VEILLY			
						<b>Suppléants</b>	
						Dylette Thil (Clansayes)	
						Nathalie Gordillo (La Baume-de-Transit)	
						Didier Soulaigre (Les Granges-Gontardes)	
						Michel Coulouvrat (Solérieux)	



Jean-Michel CATELINOIS  
Président



Alain GALLU  
1<sup>er</sup> Vice-président au développement économique



Didier Besnier  
2<sup>ème</sup> Vice-président à la mutualisation



Jean-Michel AVIAS  
3<sup>ème</sup> Vice-président aux finances



Marie FERNANDEZ  
4<sup>ème</sup> Vice-présidente à l'aménagement du territoire



Héléne MOULY  
5<sup>ème</sup> Vice-présidente à la valorisation des déchets



Maryannick GARIN  
6<sup>ème</sup> Vice-président à l'environnement



Véronique ALLIEZ  
7<sup>ème</sup> Vice-présidente Tourisme



Sylvie MOLINIE  
Conseillère déléguée aux déchets secteur Est

# MUTUALISATION

(compétence 12 - cf. page 16)

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence s'est dotée de la compétence lui permettant l'acquisition, la gestion et l'entretien des matériels présentant un intérêt commun ou encore d'assurer des prestations de services et assistance au bénéfice des communes membres dans le but de satisfaire et d'améliorer le service rendu aux administrés.

## Plusieurs formes de coopération existent déjà comme :

### ALSH ENTENTE COMMUNALE

Une entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH « Loisirs au vent » de Tulette et Rubis' Cube de Saint-Paul-Trois-Châteaux regroupe ces deux communes avec celles de Bouchet, Clansayes, La Baume-de-Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux et Suze-la-Rousse.

### ÉCHANGES DE SERVICES

Ponctuellement les communes font appel les unes aux autres notamment auprès des services techniques des communes dotées d'un parc de matériel étoffé au profit de celles n'en disposant pas.

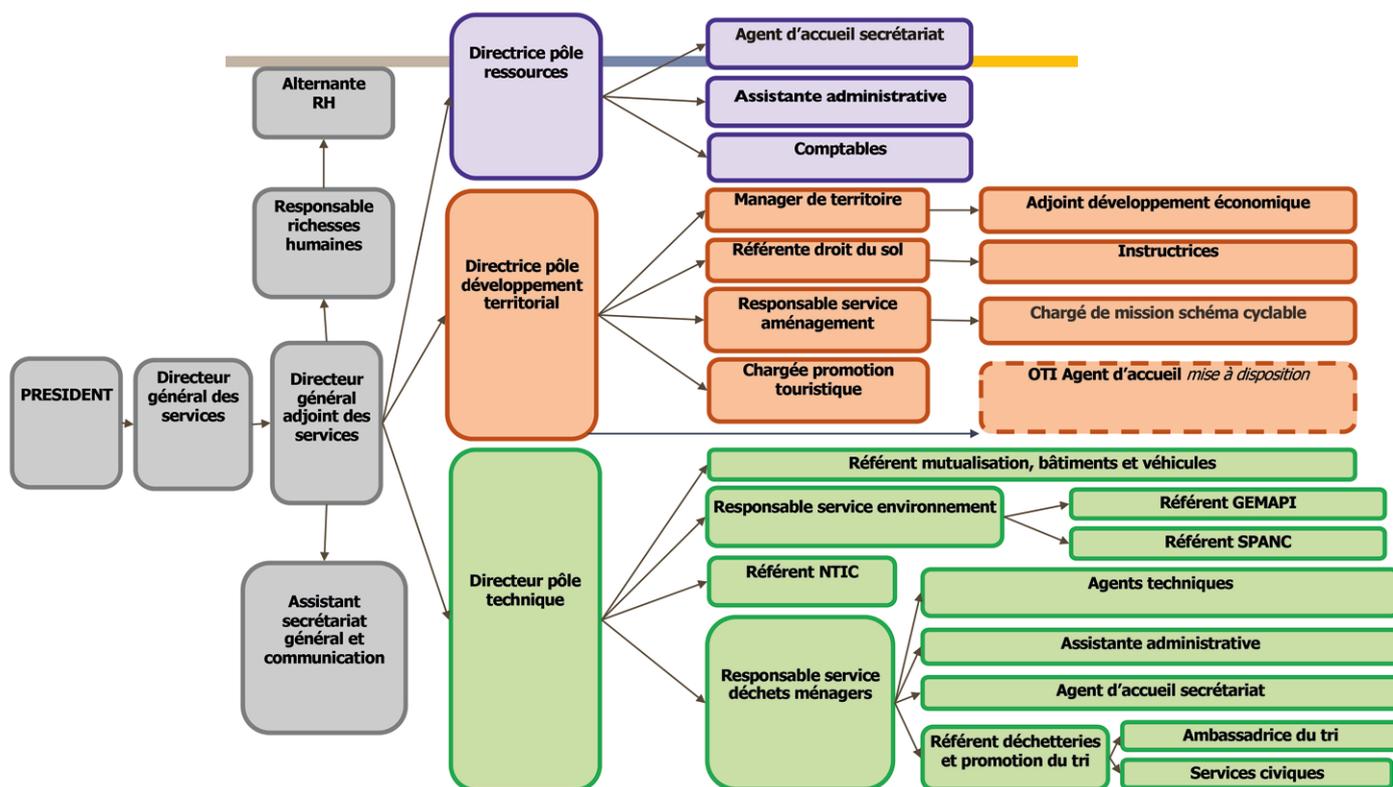
### GROUPEMENT DE COMMANDES

Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Le but étant de parachever le schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoira notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

## RICHESSES HUMAINES

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence peut compter sur ses services pour mener à bien toutes les missions décrites dans ce rapport. Pour ce faire, 33 agents représentant (titulaires ou contractuels) 32,3 équivalents temps plein ont travaillé au sein de la structure en 2022.

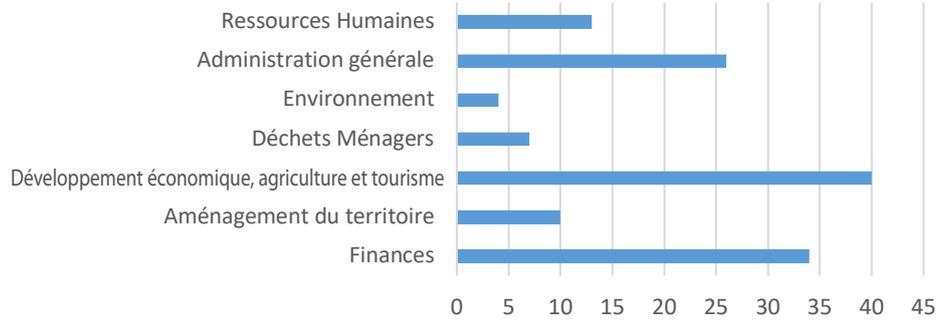
### ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRÔME SUD PROVENCE



En lien avec le Président, un conseiller délégué est chargé du suivi des dossiers relatifs aux richesses humaines notamment la gestion des emplois et des compétences. L'objectif étant de définir les lignes directrices de gestion permettant d'encadrer et d'évaluer l'évolution de la masse salariale sur le mandat dans un soucis de gestion toujours plus vertueuse des fonds publics.

# DÉLIBÉRATIONS

## Délibérations soumises au conseil communautaire par les services



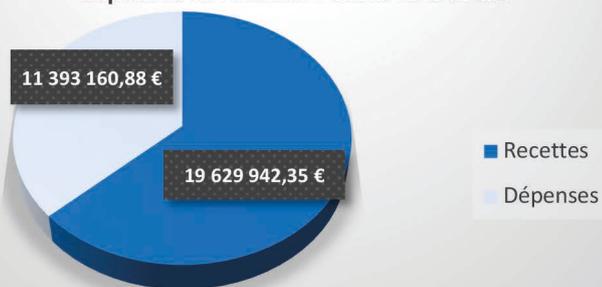
Soit au total 134 délibérations entérinées par le conseil communautaire au cours de l'année 2022.

# FINANCES

Pour l'exercice 2022, les finances de la Communauté de Communes ont été gérées au sein de 4 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers
- Le Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)
- Le Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

### RESULTAT SECTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 tous budgets confondus dépenses et recettes réelles et d'ordre



### RESULTAT SECTIONS D'INVESTISSEMENT 2022 tous budgets confondus dépenses et recettes réelles et d'ordre



# BUDGET PRINCIPAL

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.  
Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 858 379 €, elles étaient de 8 658 195 € en 2021.

Les recettes de fonctionnement du budget général pour 2022 sont majoritairement composées des impôts et taxes (80 %).

### Pour rappel les taux 2022 de fiscalité additionnelle :

- Taxe d'habitation : 0.46% (*uniquement sur résidences secondaires et logements vacants*)
- Taxe sur le foncier bâti : 4.41%
- Taxe sur le foncier non bâti : 5.79 %
- Cotisation foncière des entreprises : 2.00%



Année	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	4 913 082 €	5 077 639 €	3,35 %
Participation des communes	2 384 317 €	395 876 €	- 83,40 %
Dotations, Subventions ou participations	738 816 €	782 309 €	5,88 %
Recettes d'exploitation	579 294 €	601 256 €	3,79 %
Autres recettes	42 686 €	1 299 €	- 96,95 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>8 658 195 €</b>	<b>6 858 379 €</b>	<b>- 20,79 %</b>

## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 915 054 €, alors qu'elles étaient de 4 959 380 € en 2021.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	1 873 702 €	1 849 185 €	- 1,3 %
Versement au budget annexe	1 649 440 €	187 900 €	- 88,6 %
Charges de personnel	998 474 €	1 216 645 €	21,85 %
Atténuation de produits	410 647 €	636 743 €	55,06 %
Charges financières	27 117 €	24 581 €	- 9,35 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 959 380 €</b>	<b>3 915 054 €</b>	<b>- 21,05 %</b>



## RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (de l'Etat, Région, Département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 142 010 €, elles étaient de 289 659 € en 2021. La différence provient de l'article 1068 qui sert à combler le déficit d'investissement.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	15 300 €	0 €	-100 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	274 359 €	1 142 010 €	316,25 %
<i>Dont 1068</i>	<i>254 459 €</i>	<i>1 103 638 €</i>	<i>333,72 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>289 659 €</b>	<b>1 142 010 €</b>	<b>294,26 %</b>



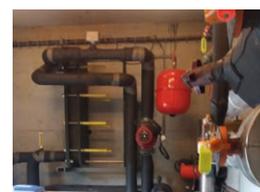
## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 366 946 €, alors qu'elles étaient de 1 293 306 € en 2021.

Année	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	10 954 €	3 160 €	- 71,15 %
Immobilisations corporelles	855 180 €	350 749 €	- 58,98 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	230 878 €	233 037 €	0,93 %
Autres dépenses d'investissement	196 294 €	780 000 €	297,36 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 293 306 €</b>	<b>1 366 946 €</b>	<b>5,69 %</b>



### Détail des dépenses d'investissement de l'année 2022 :

- 28 316 € : Travaux de la ZAE des Eoliennes sur la Commune de Donzère (opération blanche car encaissement de recettes liées au partage de fiscalité correspondantes).
- 274 203,87 € : Travaux sur le local du bâtiment du service déchets ménagers + achat conteneurs + travaux dans les déchetteries
- 15 121,57 € : Travaux sur le bâtiment du siège de la CCDSP
- 233 037 € : Remboursement de l'emprunt Fibre (1<sup>ère</sup> tranche) et de l'emprunt pour l'acquisition du bâtiment du siège de la CCDSP
- 780 000 € : 1<sup>er</sup> acompte pour le déploiement de la fibre optique

# BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 625 494 €, alors qu'elles étaient de 7 337 675 € en 2021.



Année	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	4 571 121 €	4 965 035 €	8,62 %
Dotations, Subventions ou participations	531 713 €	457 303 €	-13,99 %
Recettes d'exploitation	2 234 743 €	1 203 156 €	-46,16 %
Autres recettes	98€	0 €	-100,00 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 337 675 €</b>	<b>6 625 494 €</b>	<b>-9,70 %</b>

## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 959 826 €, alors qu'elles étaient de 6 613 948 € en 2021.



Année	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	6 330 748 €	6 673 492 €	5,41 %
Charges de personnel	282 625 €	286 334 €	1,31 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	575 €	0 €	-100,00 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 613 948 €</b>	<b>6 959 826 €</b>	<b>5,23 %</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 250 090 €, alors qu'elles étaient de 174 539 € en 2021.



Année	2021	2022	2021-2022 %
Subvention d'investissement	130 440 €	0 €	-100,00 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	44 099 €	249 702 €	466,23 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>181 770 €</i>	<i>- %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	389 €	389 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>174 539 €</b>	<b>250 091 €</b>	<b>43,29 %</b>

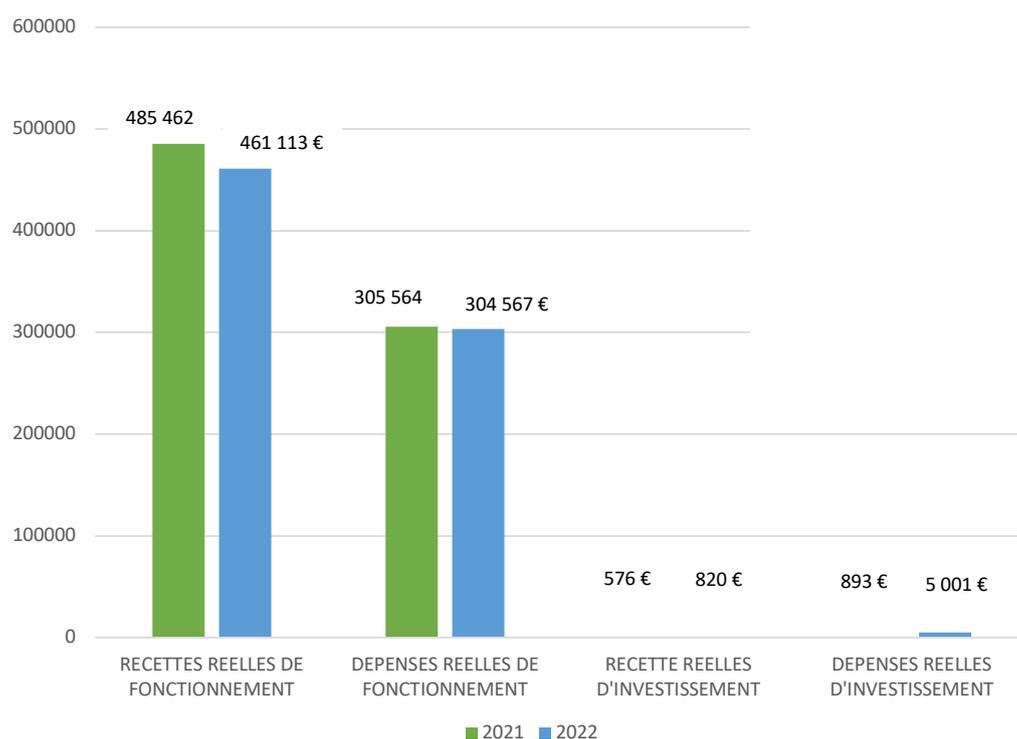
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 214 905 €, elles étaient de 439 450 € en 2021.



Année	2021	2022	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	456 €	0 €	-21,38 %
Immobilisations corporelles	438 994 €	214 905 €	68,82 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	-100 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>439 450 €</b>	<b>214 905 €</b>	<b>51,10 %</b>

## BUDGET ANNEXE GEMAPI



## BUDGET ANNEXE SPANC

### TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 25 068 €, alors qu'elles étaient de 85 207 € en 2021.

### TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à un montant total de 52 669 €, alors qu'elles étaient de 36 431 € en 2021.



Année	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	2 717 €	2 154 €	-20,72 %
Charges de personnel	33 334 €	49 071 €	47,21 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	380 €	1 444 €	280,00 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>36 431 €</b>	<b>52 669 €</b>	<b>44,57 %</b>

**Il n'y a pas de dépense ni de recette réelle d'investissement.  
Ce sont uniquement des écritures d'ordre.**

# L'ENDETTEMENT

## RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

L'endettement de la Communauté de Communes en 2022 est lié :

- A l'emprunt contracté en 2016 pour le financement du projet de l'aménagement numérique du territoire. Le montant emprunté de 3 261 000 euros est remboursé par échéance annuelle constante de 232 149,18 €.
- A l'emprunt contracté en 2019 pour le financement du siège de la collectivité. Le montant emprunté de 426 800 € avec un amortissement constant de 21 340 € et des intérêts appliqués de manière décroissante à chaque échéance trimestrielle au taux de 0.37%.

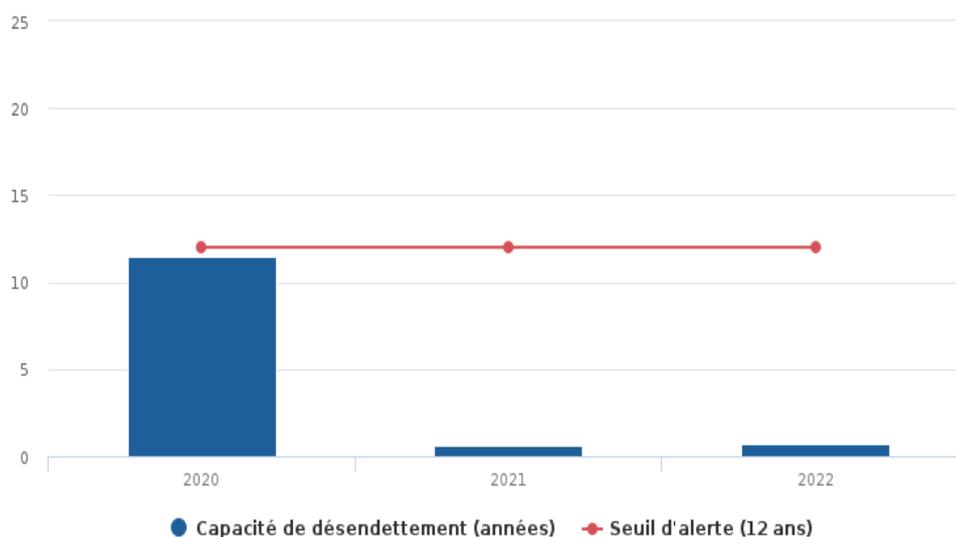
Emprunt fibre :

Banque	1ère échéance	Durée	Objet	Montant du capital emprunté	Taux	Intérêts remboursés 2022	Capital remboursé 2022	Montant total annuité 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Caisse d'Epargne	25/05/2017	15 ans	Installation Fibre optique sur le territoire	3 261 000 €	1,034%	20 452,53 €	211 696,65 €	232 149,18 €	1 773 986,28 €

Emprunt siège :

Banque	1ère échéance	Durée	Objet	Montant du capital emprunté	Taux	Intérêts remboursés 2022	Capital remboursé 2022	Montant total annuité 2022	Capital restant dû au 31/12/2022
Caisse Française de Financement	01/08/2019	20 ans	Acquisition du siège de l'intercommunalité	426 800 €	1,48%	5 483,41 €	21 340 €	26 823,41 €	352 110 €

## CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ



# COMPÉTENCES

## 1 - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

## 2 - ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Au titre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes met en œuvre des actions en direction de la jeunesse.

## 3 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

## 4 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

## 5 - CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- La Communauté de Communes assure la gestion du point d'information médiation multi-services (PIMMS) situé sur la Commune de Donzère ;
- Création de nouvelles maisons de service public.

## 6 - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

## 7 - COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (FIBRE)

- L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
- La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

## 8 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

## 9 - ASSAINISSEMENT

- Mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) pour l'ensemble des communes ;
- Élaboration d'un schéma de coordination des réseaux d'assainissement collectif.

## 10 - GEMAPI, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations telle que définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

## 11 - SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

- Élaboration et suivi d'un schéma directeur de distribution d'eau potable.

## 12 - DISPOSITIONS DIVERSES

- Étude, réalisation, acquisition, gestion et entretien des matériels présentant un intérêt commun ;
- Actions de mutualisation des moyens et des ressources permettant de satisfaire le service rendu aux administrés ;
- Prestations de services et assistance au bénéfice des communes membres et d'autres personnes morales de droit public

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(compétences 1 et 2 - cf. page 16)

Le développement économique est une des premières compétences obligatoires qui ont été confiées aux intercommunalités. **Pour Drôme Sud Provence, cela s'est traduit par plusieurs volets en 2022 :**

- Finalisation de la stratégie et validation du plan d'actions pluriannuel en faveur du développement économique et agricole,
- Gestion de zones d'activités économiques,
- Soutien aux entreprises,
- Politique locale du commerce,
- Travail sur la compétence tourisme et soutien aux partenaires, ...

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES

### AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (AIE)

La Communauté de Communes a conventionné en 2017 avec le Département pour un accompagnement dans l'instruction et le co-financement d'une aide à l'immobilier d'entreprise. Le dispositif, qui a été prolongé jusqu'en octobre 2022, porte sur les projets de développement et/ou installation d'entreprises de production, transformation, services qualifiés aux entreprises nécessitant un investissement immobilier avec créations d'emplois durables.

En 2022, un dossier a été déposé et instruit pour une aide de 21 000€ dont 2 100 € de la CCDSP.

## PARTENARIATS SUR LE VOLET ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes concourt au développement économique, en déléguant la mise en œuvre de certaines actions, en apportant son soutien financier à différentes structures partenaires.

**À ce titre la CCDSP est représentée au sein des instances de gouvernances desdites structures, parmi lesquelles :**



### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

L'adhésion à AURA Entreprises permet à la CCDSP d'accéder à de nombreux services, outils et informations ; de profiter d'un accompagnement privilégié de proximité, grâce à des antennes départementales ; de bénéficier d'une mise en réseau avec des entreprises et des institutionnels du développement économique ; de bénéficier de la prospection à l'international réalisée par l'Agence ; de se faire accompagner en matière d'aide à l'installation de nouvelles entreprises ; ...



### INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDÈCHE MÉRIDIONALE (ISDPAM)

La plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises et donc la création et/ou le maintien d'emplois. Ainsi, elle accueille et accompagne des porteurs de projet sur plusieurs phases : création, reprise et post-crédation. Elle aide également à la constitution de dossiers de demande de financement, octroi des prêts d'honneur à taux 0% pour obtenir un financement bancaire et anime le réseau territorial. En 2022, l'association a également été mandaté par la Région pour suivre les dossiers au titre du Fonds Région Unie.

La communauté de communes a accordé un financement de 32 023 € en 2022. Au cours de l'année, 23 porteurs de projets ont été soutenus, pour un total de 130 000 € de prêts d'honneur accordés permettant de déclencher 142 750 € de prêts BPI. Considérant les autres prêts accordés, cela représente 1 894 770 € investis dans l'économie du territoire. Ainsi, pour 1 € de prêt d'honneur, apporté grâce au concours de la CCDSP, ce sont 14,57 € de prêts bancaires qui ont pu être levés. Cela représente également 56 emplois créés et/ou maintenus en 2022.



### CLUB D'ENTREPRISES ATOUT TRICASTIN

Ce club d'entreprises contribue à favoriser les relations des entreprises du territoire entre elles et à participer activement au développement économique du territoire. Il est également le point d'entrée de la CCDSP pour communiquer auprès des entreprises. Afin de soutenir son action, la CCDSP a versé un financement de 19 214 € en 2022.

En 2022, le club comptait 102 entreprises membres représentant la plupart des secteurs d'activité économique (BTP, nucléaire, industrie, services, Cafés Hôtels Restaurants, transport, commerce, ...). Grâce au soutien de la CCDSP, le club a pu recruter une animatrice, participer au Comité Local Ecole Entreprise et aux rendez-vous en lien avec l'emploi (Bouge ton job, Job dating, forum de l'emploi, ...) et a réuni les professionnels en cellules opérationnelles (Animation, BTP, Communication, Emploi & Formation, Innovation, Nucléaire). Sans oublier toutes les rencontres conviviales organisées tout au long de l'année pour concourir à la mise en réseau des acteurs et ainsi au développement de l'écosystème local.



## **PAYS UNE AUTRE PROVENCE**

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire du Sud de la Drôme en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative des acteurs locaux. Il coconstruit et anime des projets territoriaux et notamment le programme Leader 2014-2020, qui s'est achevé en 2022 pour la période de solde et d'évaluation des projets et du programme.

En tant que membre du Pays « Une Autre Provence », la CCDSP a participé au financement de la structure porteuse à hauteur de 12 809 € en 2022.



## **MISSIONS LOCALES**

Le territoire de la CCDSP est couvert par 2 missions locales : celle de la Drôme Provençale et celle des Portes de Drôme Ardèche (à laquelle la commune de Malataverne est rattachée). Les Missions Locales accompagnent des jeunes et des bénéficiaires du RSA sur les problématiques d'emploi, de formation, de logement, de déplacement et de santé.

La CCDSP est intervenue à hauteur 61 028 € pour la Mission Locale Drôme Provençale et 3 018 € pour la Mission Locale des Portes de Drôme Ardèche. Grâce à ce soutien les missions locales ont pu accompagner un millier de jeunes et bénéficiaires du RSA sur le territoire de la CCDSP. Les missions locales ont des antennes et permanences dans les communes de Pierrelatte, Donzère, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et Tulette.

En termes de chiffres, en 2022, les missions locales ont :

- Mené pas moins de 7180 entretiens avec des jeunes du territoire, ainsi que 284 premiers accueils
- Réalisé 82 immersions en entreprise et une cinquantaine d'alternance
- Instruit plus de 100 dossiers Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et FAJ Urgence, pour près de 9000 € d'aides allouées.



## **POINT INFORMATIONS MÉDIATION MULTI-SERVICES (PIMMS) PORTES DE PROVENCE STRUCTURES FRANCE SERVICES**

Le PIMMS situé à Donzère propose les missions du dispositif France Services, des Espaces Publics Numériques et joue le rôle de point TER. Un service mobile a été créé en 2018. Il effectue des escales dans plusieurs communes de la CCDSP afin de proposer ces services au plus près des administrés ayant besoin d'accompagnement dans leurs procédures administratives (planning des escales sur <https://www.pimmsmediation.fr/>).

En 2022, la CCDSP a versé 24 500 € de subvention au PIMMS, afin qu'il poursuive la mise en œuvre des actions définies dans la convention d'objectifs et de moyens, au plus près des habitants du territoire.

Grâce au soutien de la CCDSP le PIMMS Médiation a accueilli plus de 5300 usagers (dans ses accueils de Donzère et les permanences du PIMMS mobile à La Baume-de-Transit, Bouchet, Clansayes, La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Suze-la-Rousse et Tulette)

Ainsi, ce sont plus de 12 500 demandes qui ont été accompagnées (démarches administratives, vente de billets de train, renseignement services publics, point informatique, aide à l'e-administration, analyse et maîtrise des factures, services pratiques, ...).



## **RÉSEAU ENTREPRENDRE DRÔME-ARDÈCHE**

En 2021, les élus ont décidé d'adhérer au « REDA » dont l'objet est d'accompagner les porteurs de projets dans la création ou reprise de PME (en complément de l'action d'ISDPAM qui soutien les TTPE et TPE).

En 2022, la CCDSP a alloué 3 500 € en partenariat, ce qui a donné lieu à plusieurs accompagnements et un porteur de projet a bénéficié du dispositif d'aide de levée de fonds pour un projet à plus de 7 millions d'euros.

## **POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE**

Depuis 2018 l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » a été précisé. Cela comprend l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (SCOT...). A ce titre, la CCDSP collabore avec les Mairies et le SCoT dans le cadre de l'élaboration de documents d'aménagement lié aux commerces.

## **AGRICULTURE**

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes intervient également au niveau du soutien de l'activité agricole.



## **PRÉVIGRÊLE**

Depuis 2019, la CCDSP adhère à l'association Prévigrêle qui participe à la lutte contre les effets de la grêle en mettant en place un réseau de générateurs à iodure d'argent, ayant pour objectif de limiter les chutes de grêles et leurs dégâts sur les cultures agricoles.

En 2022, une subvention de 6 143 € a été versé à l'association Prévigrêle.

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin de structurer et développer son intervention en matière de développement économique, agricole et touristique, la communauté de communes a élaboré une stratégie de développement économique. Pour les élus et les acteurs économiques, il s'agissait de partager une vision commune, se traduisant par un plan d'actions pluriannuel (2022-2028).

### Les orientations stratégiques retenues :



Chacun des 5 axes de développement se décline en actions opérationnelles.

Le plan d'actions compte 38 actions à mener sur le court, moyen et long terme.

En 2022, cela s'est notamment traduit par :

#### 1. Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique :

- Mise en place d'échanges avec les grands comptes et les partenaires économiques
- Préparation d'un Booster et d'un appel à projets autour des filières énergétiques et de l'intelligence artificielle

#### 2. Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales :

- Acculturation et suivi des Projets Alimentaires de Territoire de la Drôme
- Élaboration d'un règlement d'aide en faveur de l'agri et l'œnotourisme
- Travail préparatoire aux grands projets touristiques (Mandrin)
- Recrutement d'un manager de territoire pour coordonner les actions locales

#### 3. Conforter le tissu commercial de proximité :

- Mise en place d'un observatoire à disposition des communes
- Coordination de l'animation commerciale

#### 4. Maîtrise l'offre d'accueil des entreprises :

- Mise en place d'un observatoire économique
- Élaboration d'une charte signalétique pour les ZAE
- Renouvellement des conventions (Région et CD26) en faveur des dispositifs d'aide aux entreprises

#### 5. Inscrire l'action de la CCDSP dans un cadre partenarial renforcé :

- Création d'un service développement économique
- Suivi des conventions de partenariat
- Structuration des relations entreprises

## LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente en matière de Zones d'Activités Économiques (ZAE) dont la gestion est devenue communautaire à savoir :

- ZI du Bois des Lots à Saint-Paul-Trois-Châteaux
- ZA/ZI de Faveyrolles à Pierrelatte
- ZAE les Blachettes et Moulin à Pierrelatte
- ZAE Daudel – Les Tomples à Pierrelatte
- ZAE la Croix d'Or à Pierrelatte
- ZAE James WATT à Pierrelatte
- ZAE Coudouly – Les Éoliennes 1 à Donzère
- ZAE Les Eoliennes 2 à Donzère
- ZAE Les Gresses à Donzère
- ZAE / Espace d'activités à Saint-Restitut
- ZAE de Suze-la-Rousse
- ZAE de la Garrigue à Rochegude
- ZAE du Devès à Tulette
- ZAE de Malataverne



## MODALITÉS D'EXÉCUTION DES INTERVENTIONS

En 2022, la Communauté de Communes a confié aux communes, via des conventions cadre de gestion, l'entretien des 14 zones d'activités économiques transférées. Les communes ont donc assuré l'entretien et la gestion des biens, équipements et ouvrages situés sur les Zones d'Activités Économiques, et ont ensuite été remboursées par la communauté de communes. Ainsi, en 2022, la CCDSP a investi près de 184 305 € pour l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE).

## COMMERCIALISATION DU FONCIER

En 2022, le conseil communautaire a acté les ventes des parcelles :

- W1510 et W1339 (667m<sup>2</sup>) situées à Pierrelatte, zone de Faveyrolles à la SCI Les Chênes Verts.
- W1492 (357m<sup>2</sup>) située à Pierrelatte, zone de Faveyrolles à la SCI DUATRA afin de permettre un accès à son terrain avoisinant.



### LA SPL DU TRICASTIN

La Société Publique Locale (SPL) du Tricastin créée en 2016 aménage et commercialise le parc d'activités Drôme Sud Provence situé sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

La CCDSP est rentrée dans le capital de la SPL à hauteur de 45 000 € en 2017 au titre de sa compétence relative à la création et la gestion des zones d'activités. La CCDSP représente désormais 16,67 % du capital social de la SPL du Tricastin.

Une fois l'aménagement terminé, les équipements de la zone (voiries, éclairage public, espaces verts, etc.) seront transférés à la CCDSP pour gestion. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2020. Au 31/12/2022, 32 lots ont été commercialisés, 4 lots étaient sous compromis, 6 sous contrat de réservation et 2 en cours de renseignement.

### Plan synthétique d'aménagement de la zone d'activités Drôme Sud Provence



# TOURISME

(compétence 1 - cf. page 16)

Mise en place en 2017, la compétence concerne la promotion touristique, dont la création d'offices de tourisme de la Communauté de Communes. Pour financer cette compétence, la taxe de séjour a été instaurée sur le territoire Drôme Sud Provence en 2017.

Le montant total collecté sur l'année 2022 est de 255 000 € de taxe de séjour.

En 2022, le Tourisme représentait :

- 3 474 lits touristiques marchands
  - 4 136 lits non marchands
  - 228 000 nuitées marchandes
  - 1 062 000 nuitées non marchandes
- } 9% des nuitées françaises de la Drôme

« Source : Flux Vision - Orange Business / Drôme Attractivité »

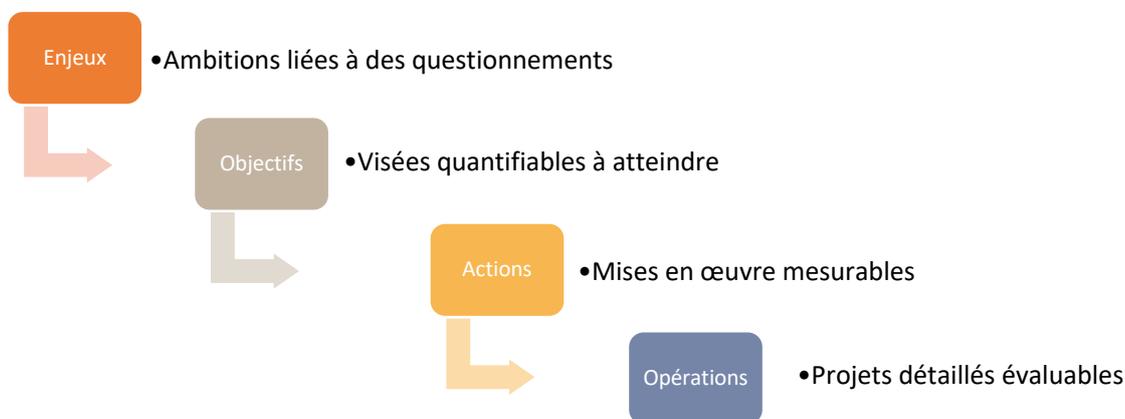
En 2022, Drôme Sud Provence a accueilli plus de 10% du total des nuitées réalisées en Drôme (françaises et étrangères). En termes de fréquentation touristique le territoire de Drôme Sud Provence une majorité de clientèle française et le top 5 des clientèles étrangères est composé de : Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse et Royaume-Uni.

La montée en compétence du tourisme s'est traduite cette année par la création de la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence représentée par Véronique ALLIEZ, devenant Présidente de la Commission Tourisme après 2 ans d'implication en tant que conseillère déléguée au tourisme.

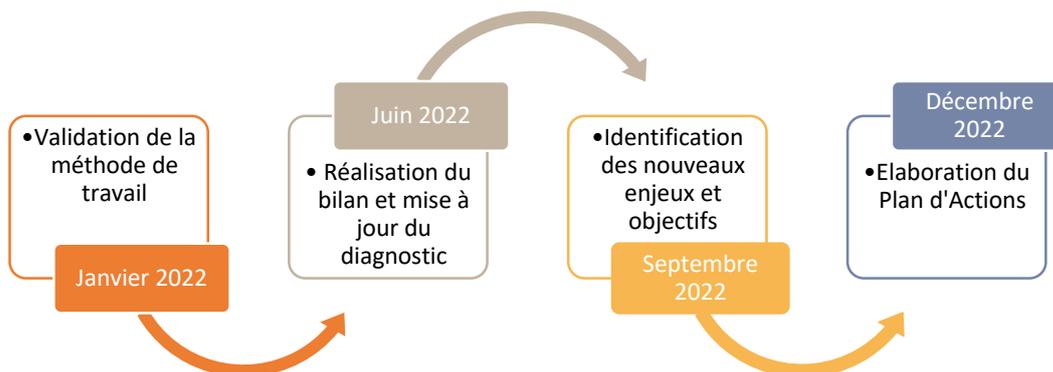
## LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

La stratégie touristique de 2017, dont le plan d'actions est arrivé à échéance, a été revue au cours de l'année 2022 en étroite **collaboration avec les divers partenaires touristiques**, parmi lesquels l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence, la Destination Drôme Provençale et l'Agence Départementale du Tourisme (devenue Agence d'Attractivité de la Drôme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Les différentes étapes d'actualisation de la stratégie :



Le planning d'actualisation de la stratégie sur l'année 2022 :



La méthodologie participative d'ateliers de co-construction a été choisie pour l'élaboration de la nouvelle stratégie avec l'organisation de deux événements majeurs en 2022 :



### ATELIER DE CO-CONSTRUCTION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Date : 12 septembre 2022

Lieu : Château de Suze-la-Rousse

**27 participants :**

- Élus communautaires et municipaux
- Membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme



### ATELIER DE CO-CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS 2023-2028

Date : 13 octobre 2022

Lieu : Ferme aux Crocodiles

**40 participants :**

- Acteurs du tourisme
- Élus communautaires et municipaux
- Membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme

La dernière étape de l'élaboration de la nouvelle stratégie tourisme du territoire Drôme Sud Provence s'achèvera en 2023 avec le calibrage financier du plan d'actions 2023- 2028.

## PARTENARIATS TOURISTIQUES EN 2022

Pour la mise en œuvre de la compétence tourisme, la CCDSP s'appuie sur 2 associations touristiques essentielles au territoire :



### OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DRÔME SUD PROVENCE

La compétence « promotion touristique » a été déléguée à l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence.

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens (2017-2021) :

- **Accueil des publics** dans les 4 bureaux d'information touristique (Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Suze-la-Rousse et La Garde-Adhémar) et diffusion de l'information touristique (dont le déploiement de l'accueil hors les murs)
- **Promotion du territoire** (dont des actions mutualisées à l'échelle Drôme Provençale)
- **Coordination des acteurs touristiques** du territoire (notamment un rôle d'animation du réseau et d'accompagnement des professionnels du tourisme dans la qualification de leur offre)
- Missions annexes : observation touristique, développement touristique...

Malgré un contexte sanitaire encore complexe sur l'année 2021, l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence représentait :

- 34 460 visiteurs renseignés (plaçant l'OTI en 2<sup>ème</sup> position au niveau de la Drôme en termes de fréquentation touristique derrière Les Baronnies)
- 157 381 pages Internet consultées et 47 300 sessions générées (respectivement +47% et +20% par rapport à 2020)
- 3 257 abonnés à la page Facebook (+29%)
- 2 129 abonnés à la page Instagram (+29%)
- 1 895 abonnés aux Newsletters
- 290 partenaires

La CCDSP a attribué **une subvention à hauteur de 409 000 €** pour le fonctionnement de l'association et le développement d'actions, ainsi qu'une enveloppe d'investissement à hauteur de 10 000 €. Les mises à disposition des locaux communaux ont donné lieu à des avenants aux conventions (prestation de services et gestion des locaux). Les locaux mis à disposition de l'Office de Tourisme font l'objet de travaux réguliers de rafraîchissements, de réaménagement et d'amélioration de la performance énergétique.

#### Les actions mises en place sur l'année 2022 :

- Présence sur les marchés provençaux et les campings sur la saison estivale
- Réalisation de nouvelles cartes de jeu et jeux d'enquête pour une offre dans les 14 communes
- Impression et distribution de sets de table avec l'agenda des festivités de l'été
- Point d'information estival à la Ferme aux Crocodiles (2ème site touristique de la Drôme)
- Gestion des contenus et une veille de bon fonctionnement des 3 bornes numériques
- Distribution des brochures auprès des 276 partenaires, dans les 14 mairies, ...
- Vente du topoguide « La Drôme Provençale... à pied » dans les 4 bureaux d'accueil
- Travail de mutualisation pour la mise en place d'actions à l'échelle de la destination
- Participation à l'élaboration du projet de développement touristique
- ...



Le projet de développement touristique de 2022, a porté sur la création de **14 balades** (une sur chaque commune du territoire) **nommées « de silhouettes en silhouettes »** pour étoffer l'offre existante et répondre à la demande des visiteurs. L'initiative de ce projet est également née de la volonté de mailler le territoire et mettre en valeur le patrimoine avec la mise en exergue d'une œuvre symbolique choisie par commune et réalisée par un artisan local

avec du fer de vigne recyclé. L'inauguration a eu lieu sur la commune de Solérieux le vendredi 10 juin avec la découverte de l'œuvre « le soleil bienveillant » :



Fin 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens (2023-2024) a été co-construite avec l'Office de Tourisme dans le cadre du renouvellement de la stratégie tourisme de la CCDSP.



#### L'ASSOCIATION DESTINATION DRÔME PROVENÇALE

Chargée du **marketing territorial de la Destination Drôme Provençale (DDP)**, l'association est également le lieu de la mise en place de mutualisations entre les 5 Offices de Tourisme de la destination afin d'avoir une force de frappe plus importante avec des moyens communs.

La convention de partenariat signée entre les 5 Offices de Tourisme et les 5 EPCI est d'une durée de 3 ans (2021-2023).

#### Les 3 axes qui y ont été définis sont les suivants :

1. Renforcer la marque et l'attractivité
2. Conquérir de nouvelles clientèles
3. Fidéliser les clientèles et allonger les séjours

La CCDSP a versé **une subvention à hauteur de 27 753 €** (0,65€/habitant) pour le fonctionnement de cette association. Les Offices de Tourisme mutualisent des moyens financiers supplémentaires avec le versement d'une participation à hauteur de 5 435 € pour la réalisation des **actions de promotion et de marketing**. À la carte, l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence a versé 1 788 € pour le magazine de destination et 360 € pour les outils mutualisés.



Le site Internet ainsi que l'outil de la gestion relation-client Avizi sont mutualisés à l'échelle Destination Drôme Provençale (DDP) avec la mise en place d'actions de promotion et de marketing telles que :

- La gestion des réseaux sociaux
- L'envoi de Newsletters
- La présence sur les salons
- Les relations presse
- Les campagnes de marketing direct
- La création et l'animation d'un bloc marque collectif
- La création d'éditions : le magazine de destination et la carte touristique DDP

#### Les principales actions mises en place au cours de l'année 2022 :

- Réalisation du magazine de Destination 2022 distribué dans les bureaux d'accueil des 5 Offices de Tourisme de la destination, chez leurs partenaires et lors des événements majeurs de l'année
- Campagne d'affichage de 15 jours dans le métro parisien à l'occasion du Salon International de l'Agriculture
- Présence sur les salons du Randonneur à Lyon et celui des Voyages de Groupes à Luxeuil
- Eductour pour les tour-opérateurs et agences de voyages
- Accueil d'un influenceur de renom, *Bruno Maltor*, en partenariat avec l'Agence d'Attractivité de la Drôme et les Offices de Tourisme drômois
- Campagne de prospection commerciale mutualisée avec les Offices de Tourisme de Valence-Romans et du Diois
- Accueil des blogueurs « *Wines and Love* » sur la thématique des produits du territoire, avec un focus sur le vin et la truffe.



#### L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE LA DRÔME

Au regard de l'ambition départementale de faire évoluer l'Agence Départementale du Tourisme en Agence d'Attractivité de la Drôme au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a fait connaître sa volonté d'adhérer à la **nouvelle démarche** « **Drôme, c'est ma nature** » en signant la convention de partenariat.

#### Une nouvelle dimension est intégrée, portant un accent complémentaire avec comme objectifs suivants :

- Promouvoir les atouts du territoire drômois (filières d'excellence, enseignement, culture, qualité de vie, produits, tissus associatifs),
- Déployer des actions innovantes et concrètes au service d'une attractivité résidentielle créatrice de valeur sur le département.

Les stratégies de développement économique et touristique (cette dernière en cours de finalisation) du territoire Drôme Sud Provence s'inscrivent dans cette volonté de co-construire un avenir ambitieux pour un territoire attractif et un cadre de vie agréable à vivre pour ses habitants et visiteurs.

Pour disposer d'éléments pertinents permettant de réajuster le plan d'actions touristiques, la CCDSP a adhéré au **dispositif Flux Vision Tourisme** de La Drôme Attractivité. Ces données enrichissent l'observatoire du tourisme, notamment sur l'activité d'hébergement non marchand et sur la part d'excursionnistes qui consomment sur le territoire. Ces statistiques sont également accessibles aux professionnels du tourisme.

## LES BORNES NUMÉRIQUES

La taxe de séjour a notamment permis de financer le déploiement de 3 bornes numériques d'informations touristiques sur le territoire. Deux d'entre elles ont été implantées sur les deux sites emblématiques et touristiques en Drôme Sud Provence : le Château de Suze-la-Rousse et la Ferme aux Crocodiles. La 3ème borne, installée Place du Cours à Tulette, est venue renforcer l'accueil hors les murs de l'Office de Tourisme et pallier à la fermeture du bureau d'accueil qui était insuffisamment fréquenté. L'installation a débuté en 2021 pour une mise en route effective au cours de la saison 2022.

Elles ont pour vocation la diffusion de l'offre touristique du territoire disponible en 4 langues : français, anglais, allemand et néerlandais. Les informations sont issues de la base de données touristiques Apidae qui est gérée et tenue à jour par l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence. L'ensemble de l'offre touristique du territoire peut y figurer gratuitement.



### Les 3 bornes ont fait l'objet d'inaugurations :

- Le vendredi 3 juin à Tulette, Place du Cours
- Le mercredi 15 juin 2022 au Château de Suze-la-Rousse
- Le lundi 20 juin 2022 à la Ferme aux Crocodiles à Pierrelatte

Données de consultation sur l'année 2022 sur les 3 bornes numériques :

Rubrique / Borne(s)	Château de Suze-la-Rousse	Ferme aux Crocodiles	Tulette	Total
Visites uniques	11 059	8 735	2 161	21 955
Pages vues	4 983	14 862	2 955	22 800
Objets touristiques	396	1 276	273	1 945

## LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le **Topoguide « La Drôme Provençale... à pied »** sorti le 4 mars 2021 promeut 40 itinéraires de randonnées dont 8 sur le territoire Drôme Sud Provence traversant les communes de Malataverne, Donzère, La-Garde-Adhémar, Clansayes, Saint-Restitut, Baume-Suze-Solérieux, Bouchet et Rochegude.

L'**entretien et le balisage** de ces 8 itinéraires sont réalisés par **3 associations bénévoles de randonnée**. Sur 2022, 84,5 kilomètres de sentiers de randonnée ont été entretenus. La CCDSP met à leur disposition le matériel d'entretien et de peinture et une aide à l'entretien est versée par le département de la Drôme à hauteur de 6€ par kilomètre entretenu.

Il est proposé à la vente dans les accueils de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence, et aussi dans les librairies et tabacs-presses. Un total de **3 088 exemplaires** a été vendu depuis sa sortie.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie en cours de finalisation, la volonté tend vers un développement et un maillage de l'offre de sports de nature. Dans cet objectif, un **travail d'état des lieux des boucles existantes et potentielles** a été réalisé par un étudiant durant un stage de 3 semaines. Cette production a été réalisée en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal et les professionnels du secteur : le service environnement sports de nature du Département, les associations sportives du territoire, les techniciens sports de nature des territoires voisins...

# PROJET DE VALORISATION MANDRIN

En 2022, la CCDSP a exprimé par voie délibérative son soutien au projet de valorisation de la Grotte Mandrin, un gisement archéologique localisé sur la commune de Malataverne. Les recherches, qui s'y déroulent depuis plus de 30 ans, ont mis en lumière des découvertes inédites sur la connaissance de l'homme préhistorique et un pan de notre histoire : une douzaine d'installations humaines sur une période de plus de 80 000 ans et entre autres les raisons de l'extinction de l'humanité néandertalienne. Les travaux de fouille sont dirigés par Ludovic Slimak, chercheur du CNRS dont les découvertes ont été publiées à l'international et partagées avec la communauté scientifique.

Un comité de pilotage a été constitué en 2020 pour préserver et valoriser ce site exceptionnel. Un travail préparatoire en lien avec ce comité de pilotage a été engagé par la CCDSP pour lancer un accompagnement à la définition et au montage juridique, financier et technique du projet touristique de valorisation de la Grotte Mandrin.

## TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire en 2017 afin de disposer d'une ressource financière qui ne soit pas supportée par les habitants mais par les touristes qui y séjournent. La taxe est collectée sur 12 des 14 communes, Bouchet et Solérieux ayant souhaité conserver cette recette pour leur propre compte comme elle le permettait la loi.

Une plateforme a été mise en place par la CCDSP depuis son instauration pour faciliter le reversement du produit de la taxe de séjour par les hébergeurs avec les modalités de paiement suivantes : carte bancaire, virement ou chèque. Depuis 2022, un 4ème moyen de paiement est disponible : le **prélèvement unique**, c'est-à-dire l'autorisation de prélèvement pour une opération donnée.

Les recettes de taxe de séjour servent entièrement à mettre en œuvre la politique touristique du territoire. Cela se traduit par exemple par le financement des partenaires touristiques (OTI, DDP) et de projets touristiques structurants.

Au titre de 2022, la CCDSP a perçu **255 000 € de taxe de séjour**. Ce montant s'élevait à 225 000 € en 2021, à 185 000 € pour 2020 et à 200 000 € en 2019. La baisse en 2020 s'explique par la crise sanitaire ayant conduit à des confinements au printemps et à l'automne mais depuis le montant suit une progression continue notamment due à la part grandissante des opérateurs numériques sur le marché de la location saisonnière. Ces derniers ont l'obligation depuis le 1er janvier 2019 de collecter et de reverser la taxe de séjour dès lors qu'ils sont intermédiaires de paiement. Cette réglementation a permis une optimisation de la collecte de la taxe de séjour pour l'ensemble des territoires français. Une taxe additionnelle est collectée par la CCDSP puis reversée au Département, celle-ci est de 10% du montant de la taxe de séjour.



Via la plateforme taxe de séjour, des documents actualisés sont mis à disposition des hébergeurs pour les accompagner et les aider dans la collecte de la taxe de séjour (dépliant, affiches obligatoires, ...).

Catégories d'hébergement	Tarif CCDSP	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,55 €	0,16 €	1,71 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Catégorie d'hébergements	Taux de taxe
Meublés de tourisme et hôtels sans classement ou en attente de classement	4 % + 10 % taxe additionnelle du Département

**DÉCLALOC'**

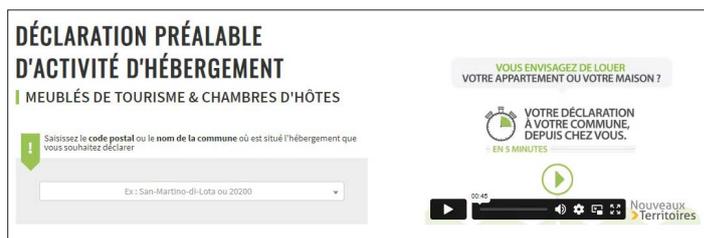
En septembre 2022, la CCDSP a délibéré pour se doter de l'outil **Déclaloc'** afin de le mettre à disposition des communes du territoire et ainsi faciliter les **démarches administratives** des administrés-hébergeurs (déclaration d'un meublé de tourisme et/ou de location de chambre d'hôtes).



Cet outil, accessible 24/24h et 7/7j depuis un ordinateur connecté en se rendant sur **www.declaloc.fr** prépare la mise en place de la **procédure d'enregistrement** par les communes qui le souhaitent. Il permettra notamment de mieux connaître le parc locatif du territoire, afin de le maîtriser le cas échéant, d'ajuster le plan d'actions et aussi d'augmenter les recettes de taxe de séjour. Ainsi, grâce à ces informations les communes seront en capacité d'évaluer le dimensionnement des équipements et infrastructures nécessaires (assainissement, collecte des déchets, approvisionnement en eau...).

Un **guide hébergeur** récapitule les démarches de déclaration préalable des locations de courte durée et celles liées à la taxe de séjour pour accompagner les hébergeurs dans leurs formalités administratives.

**Ce guide est disponible sur :**  
[www.ccdsp.fr/images/documents/Guide\\_Hebergeur\\_CCDSP.pdf](http://www.ccdsp.fr/images/documents/Guide_Hebergeur_CCDSP.pdf)



# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

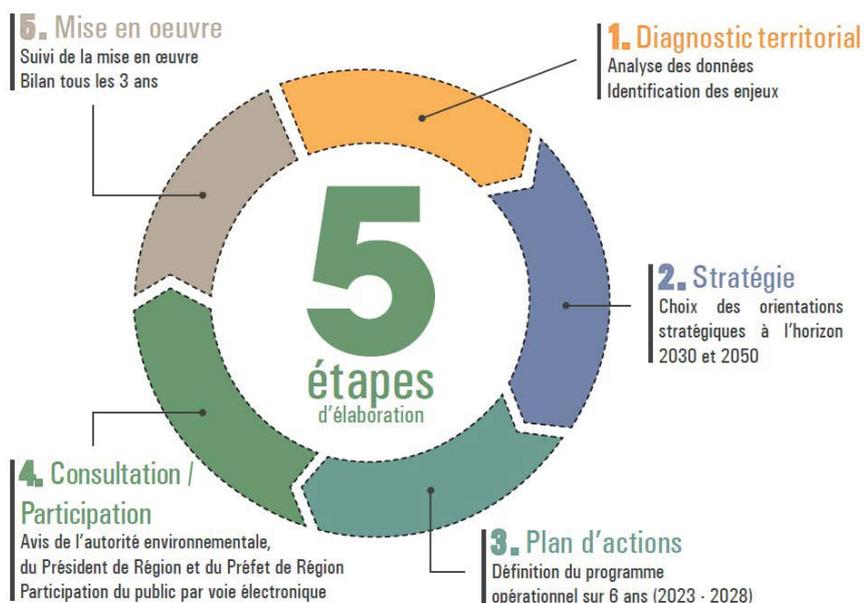
(compétences 3, 4, 5, 6 et 7 - cf. page 16)

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence porte et participe à divers projets pour construire le territoire de demain.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-énergie et intègre toutes les activités du territoire. Il nécessite l'implication de tous les acteurs.

### Etapes de l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET



Avec l'objectif d'approuver le document en 2023, l'année 2022 a été consacrée à la rédaction du plan d'actions. Ce travail a débuté par la réalisation de 6 ateliers thématiques avec les acteurs du territoire afin d'identifier des opérations et leurs porteurs de projets. En septembre, une réunion publique a permis aux habitants de faire remonter les actions qui leur paraissaient prioritaires afin d'amender le projet de plan d'actions.



Atelier avec les partenaires



Réunion publique

## SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE INTERCOMMUNAL

La communauté de communes a été lauréate en 2021 de l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME qui va lui permettre d'élaborer le schéma directeur cyclable du territoire intercommunal. Ce document vise à identifier les itinéraires intercommunaux à créer afin de relier les principaux pôles de déplacement (zones d'activités, collèges/lycées, commerces et services, ...) et les services à mettre en place. Le diagnostic du territoire et un pré-maillage d'itinéraires ont pu être rédigé en 2022 grâce au travail de concertation avec les acteurs, à un questionnaire à la population qui a permis de recenser 1500 réponses et à un atelier avec des habitants réalisé à Suze-la-Rousse en décembre. Le diagnostic est consultable sur [www.ccdsp.fr](http://www.ccdsp.fr). L'élaboration du schéma devrait s'achever en 2023.



Atelier avec les habitants



Atelier avec les partenaires



Affiche d'annonce du questionnaire

## SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

La rénovation énergétique des logements est un véritable enjeu pour répondre aux objectifs de transition énergétique mais également à l'augmentation des factures d'énergies.

Ainsi, les 5 intercommunalités du Sud de la Drôme se sont associées pour porter un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Ce service labellisé « France Renov' » propose un accompagnement neutre et personnalisé aux habitants du territoire via un partenariat avec l'association CEDER, qui œuvre depuis de nombreuses années sur ce sujet.

### Pour contacter le service :

- Un numéro de téléphone unique : **04 75 26 22 53**
- 4 permanences sur le territoire :
  - Mairie de Suze-la-Rousse le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 14h à 17h,
  - CCAS de Saint-Paul-Trois-Châteaux les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> jeudis du mois de 9h à 12h
  - Mairie de Donzère : le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14h à 17h
- Possibilité de se rendre aussi à toutes les permanences du SPPEH : Montélimar, Grignan, Nyons

En 2022 sur Drôme Sud Provence, le service a répondu à 783 demandes, réalisés 52 permanences sur le territoire et animé 3 conférences sur la rénovation énergétique et l'énergie photovoltaïque.



Réunion publique à Pierrelatte

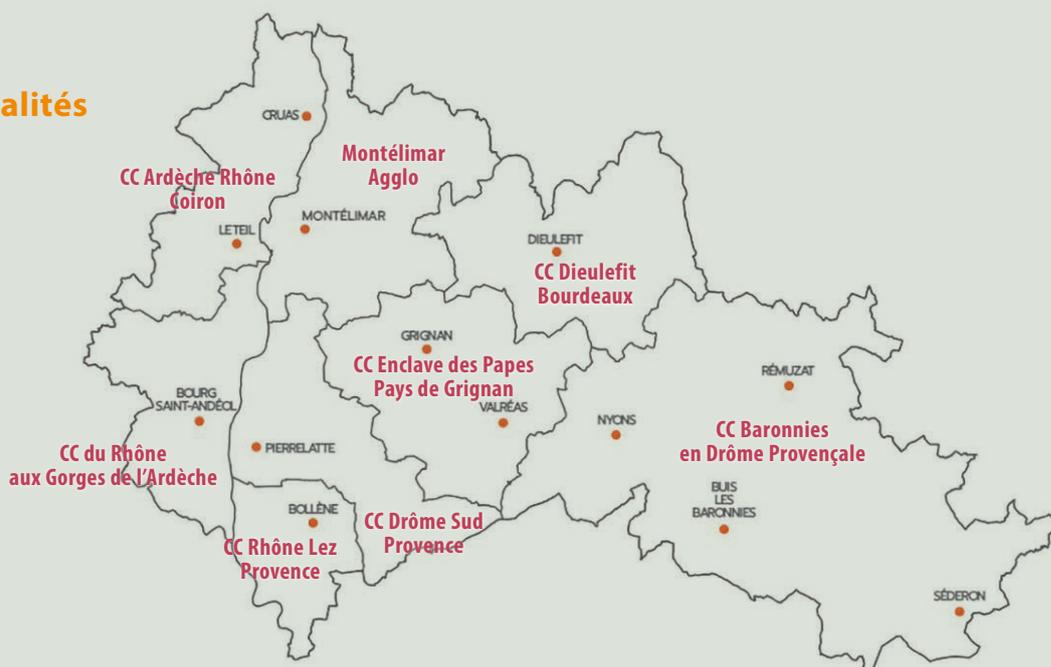


Affiche d'annonce des réunions publiques

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui détermine, à l'échelle de plusieurs intercommunalités, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysages.

### Le territoire du SCoT et les 8 intercommunalités qui le composent :



L'élaboration du SCoT est portée par le syndicat mixte Rhône Provence Baronnies. La CCDSP dispose de 12 sièges sur les 65 du conseil syndical, occupés par V. ALLIEZ, J-M. AVIAS, D. BESNIER, E. CAROU, J-M. CATELINOIS, M. FERNANDEZ, C. FOROT, A. GALLU, M. GARIN, F. LAPLANCHE-SERVIGNE, H. MEDINA et D. VEILLY. Le comité syndical se réunit à minima une fois par trimestre.

En 2022, les 4 commissions thématiques suivantes se sont réunies :

- Commission 1 : se loger
- Commission 2 : valoriser, préserver les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères
- Commission 3 : produire et travailler
- Commission 4 : se déplacer, vivre, apprendre, se cultiver, consommer

Le plan d'aménagement stratégique du SCoT devrait être achevé en 2026.

Plus d'informations sur : [www.srpb.fr](http://www.srpb.fr)

## FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique est porté par le syndicat Ardèche Drôme Numérique, structure interdépartementale. Son objectif est de garantir l'égalité d'accès des Ardéchois et Drômois aux services numériques et éviter ainsi toute fracture entre villes et campagnes.

Drôme Sud Provence a fait du numérique un enjeu essentiel pour le développement de son territoire. A cette fin, elle a débloqué plus de 6 millions d'euros pour le raccordement de la quasi-totalité des administrés d'ici fin 2025. Au cours de l'année 2022, la quasi-totalité des communes du territoire Drôme Sud Provence ont vu démarrer les études de déploiement. A partir de cette phase d'étude, il est nécessaire de compter 2 ans avant l'ouverture au raccordement des administrés. Certaines communes sont déjà, en partie, éligibles. Pour savoir quand vous serez raccordés, testez votre éligibilité sur :

[www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite](http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite)

Vous trouverez également de nombreux documents d'information complémentaires sur le site du syndicat ADN : [www.ardechedromenumerique.fr](http://www.ardechedromenumerique.fr)

## SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

La Communauté de Communes assiste techniquement certaines communes du territoire dans la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager). Le maire reste l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et donc le signataire des décisions.

En 2022, de nouvelles communes ont intégré le service commun à l'année ou temporairement, à savoir Suze-la-Rousse (entrée au 01/01/2022), Bouchet (entrée au 01/03/2022) et Saint-Paul-Trois-Châteaux (sortie au 31/03/2022). Elles ont rejoint les communes historiques du service : La Baume-de-Transit, Clansayes, La-Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes, Malataverne, Rochegude et Saint-Restitut.

Ainsi, en 2022 ce ne sont pas moins de 752 dossiers qui ont été reçus et instruits (contre 561 en 2021 et 395 en 2020) avec la répartition suivante :

- Déclarations préalables : 503 dossiers
- Permis de construire : 200 dossiers
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 34 dossiers
- Permis d'aménager : 13 dossiers
- Permis de démolir : 2 dossiers

Le service réalise également l'instruction des autorisations de travaux des établissements recevant du public pour le compte des communes adhérentes au service. Cela a représenté 33 dossiers en 2022.

Un guide a été élaboré à l'attention des pétitionnaires afin de les aider dans le montage de leurs projets et de leurs dossiers d'autorisations. Il est disponible sur le site de l'intercommunalité et des communes.



## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Depuis 2014, la communauté de communes met à disposition des communes un Système d'Information Géographique (SIG). Cet outil alliant cartographie et bases de données permet de représenter géographiquement les informations et d'y associer des caractéristiques.

Plusieurs types de données sont intégrées :

- Cadastre
- Urbanisme : plans locaux d'urbanisme, servitudes, contraintes, etc.
- Réseaux humides (selon mises à jour fournies par les communes)
- Fonds de plan : photo aérienne, ...
- Autres données : selon disponibilité en commune

Une web application permet aux communes de consulter ces cartes et les données associées : base de données cadastrales, règlement d'urbanisme.

Par ailleurs, une application métier permet également de gérer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Accessible aux communes et à la communauté de communes, elle facilite, notamment, le suivi pour l'instruction mutualisée.

Depuis 2022, la communauté de communes fournit à chaque commune, un portail permettant aux pétitionnaires, conformément à la réglementation, de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Ce service est gratuit et facultatif pour les pétitionnaires et constitue le moyen exclusif de transmission par voie électronique des permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme et déclarations d'intention d'aliéner.

# GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

(compétence 8 - cf. page 16)

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets tout en orientant l'utilisateur vers plus de tri.

Le service est délégué à des prestataires (COVED, NICOLLIN, VIAL) sur l'ensemble du territoire.

Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYPP (Syndicat des Portes de Provence). Le SYPP regroupe 8 EPCI de Drôme Ardèche et du nord Vaucluse dont la CCDSP. La CCDSP dispose sur son territoire de 3 déchetteries (Saint-Paul-Trois-Châteaux / Suze-la-Rousse / Malataverne) et une déchetterie privée (Donzère).

Le budget Déchets Ménagers est un budget annexe.

## 1. ORDURES MÉNAGÈRES :

Communes	Bacs roulants de regroupement	Bacs roulants en porte à porte	Conteneurs enterrés ou semi-enterrés
La Baume de Transit	X		X
Bouchet	X	X	
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les G. Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegude	X		
St Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		X
Solérieux	X		X
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

Fréquence de collecte par semaine par zone :

C1 (campagne),  
C2 (pavillonnaire/urbain),  
C3 (centre-ville),  
C4 (hyper-centre).

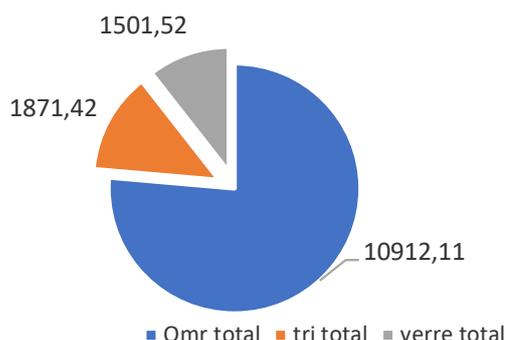
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochegude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

\* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

\*\* locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

## 2. ORDURES MÉNAGÈRES : TONNAGES COLLECTÉS

En 2022, les tonnages collectés sur l'ensemble du territoire sont les suivants :



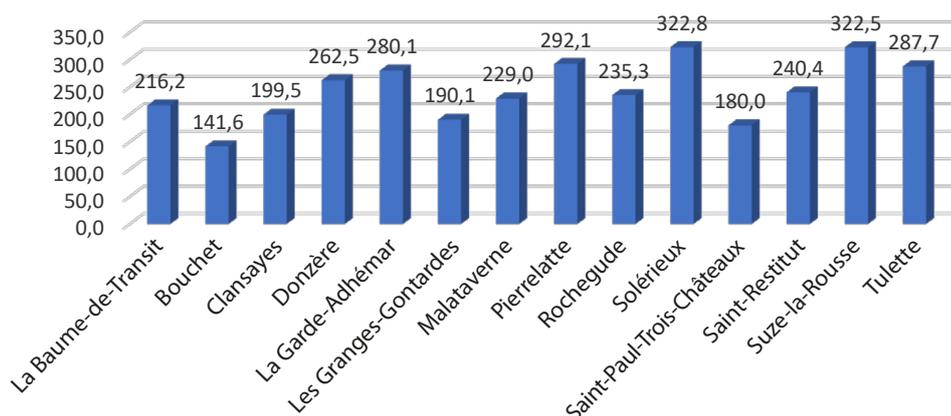
Pour les ordures ménagères les tonnages se décomposent de la manière suivante selon les communes :

	Tonnages des ordures ménagères collectés				
	2018	2019	2020	2021	2022
La Baume-de-Transit	238,68	230,04	219,86	218,98	203,92
Bouchet	362,73	324,88	323,07	278,34	221,77
Clansayes	132,45	141,51	138,04	121,37	108,51
Donzère	1684,91	1620	1652,29	1609,99	1580,83
La Garde-Adhémar	346,18	350	353,8	376,72	321,78
Les Granges-Gontardes	109,34	115,02	132,46	132,14	130,03
Malataverne	506,62	477,64	508,57	499,23	509,23
Pierrelatte	4149,4	4026,25	3956,93	4074,95	4022,05
Rochegude	464,01	459,74	468,53	434,65	396,76
Saint-Paul-Trois-Châteaux	1758,48	1628,29	1620,64	1645,76	1650,99
Saint-Restitut	414,59	427,13	490,17	406,3	358,2
Solérieux	77,62	79,38	76,88	131,58	104,9
Suze-la-Rousse	657,7	664,1	642,92	696,4	712,74
Tulette	645,76	589,88	563,65	551,58	590,4

La moyenne sur le territoire est de 248.9 kg/hab/an collectés en ordures ménagères pour 2022 .

Pour l'ensemble du territoire la moyenne de production des déchets ménagers est de 245 kg/hab/an alors que la moyenne nationale est de 210 kg/ha/an.

ordures ménagères en kg/hab en 2022



### 3. DÉCHETS RECYCLABLES : TYPES DE COLLECTE

En 2020 la société SMN Nicollin a remporté le marché de collecte des déchets des ménages de l'ensemble du territoire. Elle a sous-traité la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) du tri sélectif à la société COVED.

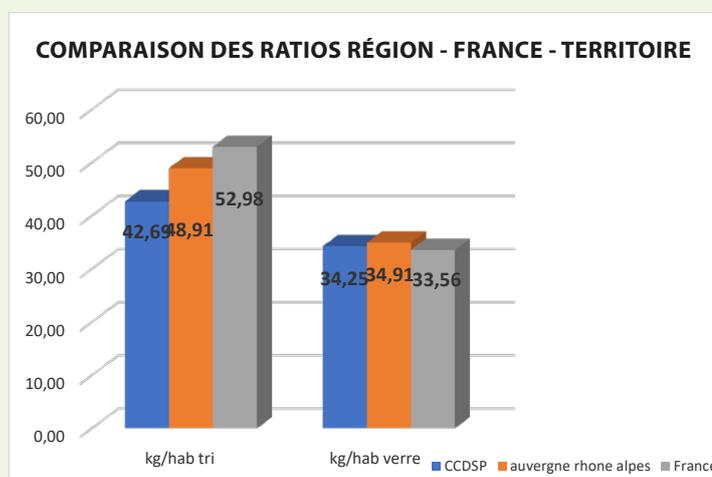
La collecte du verre en PAV de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, a été effectuée par la Société Vial (sauf Les Grandes-Gontardes).

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la CCDSP durant l'année 2022 sont précisés dans ce tableau :

années	CORPS CREUX			CORPS PLATS			VERRE			MULTIMATÉRIAUX		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Baume-de-Transit	12,14	12,13	14,23	37,25	29,3	30,7	32	31,24	34,18			
Bouchet	14,79	7,06	0,73	34,39	13,7	1,3	51,98	45,22	44,54		31,48	60
Clansayes	7,83	8,5	11,02	34,13	31,9	18,76	30,04	30,34	23,5			
Donzère	106,47	38,96	46,88	43,75	55,4	55,44	95,3	99,56	125,44			
La Garde-Adhémar	17,7	23,87	11,46	31,85	36,47	28,9	69,04	72,34	66,56			26,27
Les Granges Gontardes	15,1	14,86	15,82	19,28	16,88	16,2	31,36	44	31,36			
Malataverne	37,94	35,69	31,58	24,5	22,06	24	92,52	92,7	109,66			
Pierrelatte	1,94	0	0	7,42	6,643	3,73	358,24	349,48	143,82	657,14	648,14	624,86
Rochegude	19,32	18,53	22,34	45,27	42,4	42	66,34	64,7	71,62			
Saint-Paul-Trois-Châteaux	36,09	32,66	33,64	64,94	60,6	62	278,7	319,44	365,66	442,12	444,98	402,36
Saint-Restitut	19,78	17,58	22,32	68,95	74,83	55	103,09	80,36	73,28			
Solérieux	4,61	4,92	4,57	16,15	13,54	8,6	21,34	13,66	10,06			
Suze-la-Rousse	21,22	22,27	27,73	46,38	51,6	45,6	81,23	99,38	110,32			
Tulette	17,06	17,2	20,78	38,19	39,09	41,4	69,98	64,32	65,52			

On constate en moyenne une augmentation des tonnages emballages et de verre. Cependant au niveau de la collecte des papiers une diminution de 60 tonnes est constatée. Globalement la collecte des «multimatériaux» se stabilise.

Des efforts sont encore à produire pour améliorer les volumes de tri sélectif qui sont en dessous des moyennes nationales.



### 4. DÉCHETTERIES

Quatre déchetteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP.

La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le fonctionnement des hauts de quai.

Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchetterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX	SUZE-LA-ROUSSE
LUNDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MARDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
MERCREDI	Fermée	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
JEUDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	Fermée	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
VENDREDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	13h – 16h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
SAMEDI	8h – 11h50 13h30 – 16h20	8h – 11h50	9h – 12h 14h – 18h	9h – 12h 14h – 18h
DIMANCHE	Fermée	Fermée	9h – 12h	Fermée

## 5. LES AUTRES PROJETS

### LES COMPOSTEURS PARTAGÉS ET INDIVIDUELS

La CCDSP a repris la vente de composteurs individuels auprès de ces usagers au prix de 30 euros. De plus elle a financé des placettes de compostage partagé pour son territoire. Des lieux ont déjà été mis en place sur les communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Malataverne, Les Granges-Gontardes, Tulette, Donzère.



### DISTRIBUTION COMPOST

Sur l'année il y a eu 2 périodes de mise à disposition de compost pour les usagers de la CCDSP du 21 au 26 mars 2022 et du 19 au 24 septembre 2022.



### CAMPAGNE DE RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

La CCDSP a mis en place une collecte des sapins de Noël afin d'éviter les dépôts dans les bacs de regroupements. Il est ressorti une collecte de 6 tonnes pour l'année 2022.



### LES ANIMATIONS SCOLAIRES

La CCDSP grâce à son ambassadrice du tri a effectué 24 animations, qui représentent 92 heures. L'ambassadrice du tri ayant quitté ses fonctions en juillet 2022, aucune animation scolaire n'a pu être faite par la suite.

Du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 juillet 2022, le SYPP a mis à disposition 2 ambassadeurs du tri sur le territoire de la CCDSP. Le principe d'action principalement retenu est la tenue de stand de tri dans le cadre d'événements et de marchés, afin de développer un lien de proximité avec les administrés et communiquer sur le tri des déchets.

Le discours des ambassadeurs du tri a porté principalement sur :

- L'intérêt du tri des déchets
- Les consignes de tri et leurs erreurs
- Le recensement des demandes des administrés
- Les solutions pour sortir les biodéchets des ordures ménagères

### CONCOURS SCOLAIRES

Un concours a été organisé au sein des écoles du territoire afin de collecter des stylos pour l'association Les Ailes de mon cœur. Une convention a été signée entre la CCDSP et l'association pour mettre en place des contenants au sein de nos déchetteries.

Les écoles du territoire ont collecté 327.5 kg de stylos soit un poids de 78.26g par enfant. L'école de la commune des Granges Gontardes a remporté un spectacle comme récompense.



## CONTENEURS ENTERRÉS, SEMI ENTERRÉS, AÉRIENS

La CCDSP a choisi d'investir dans le renouveau de ses points d'apports volontaires pour un coût global de 306 462,18 €. Les investissements ont été engagés sur le budget annexe déchets ménagers ainsi que sur le budget général.

Les investissements de conteneurs se décomposent de la manière suivante :

Bacs roulants	36 148,40 €
Conteneurs enterrés	114 236,26 €
Conteneurs semi enterrés	58 299,72 €
Conteneurs aériens	97 777,80 €



## BACS DE VENAISON

La communauté de communes afin de diminuer les dépôts de déchets dans ses conteneurs a choisi d'aider les associations de chasseurs en finançant les bacs d'équarissage des déchets de venaison afin de créer un circuit de collecte cohérent en partenariat avec la région.

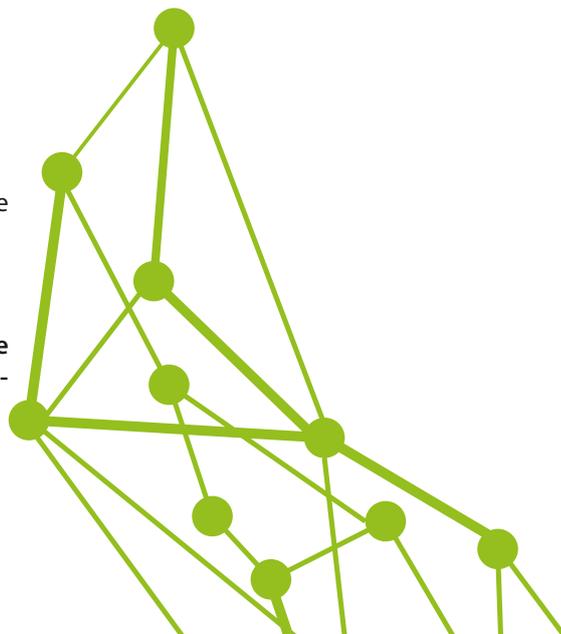
## ÉTUDES LANCÉES

### • Diagnostic et prospective des déchetteries de la ccdsp

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic précis du territoire dans son organisation actuelle (gisements et gestion des déchets, acteurs locaux...)
- Etudier les besoins du territoire et faire des propositions

### • Étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative pour une mise en œuvre 01/01/2024 à Saint-Paul-Trois-Châteaux puis progressivement sur l'ensemble des 13 autres communes.



## 6. LES INDICATEURS FINANCIERS

### COÛTS D'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES :

DÉCHETTERIES	MONTANTS EN € <sup>TTC</sup>
Déchetterie de Saint-Paul-Trois-Châteaux	917 898
Déchetterie de Suze-la-Rousse	438 183
Déchetterie de Malataverne	87 065
Déchetterie de Donzère	326 480
<b>TOTAL</b>	<b>1 769 627</b>

### LES ORDURES MÉNAGÈRES :

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères :

COLLECTE OM - DÉPENSES	PRIX EN € <sup>TTC</sup> / TONNE 2022
Bacs roulants	101.77 €/t
Conteneurs Semi-Enterrés/Enterrés	96.82 €/t
Conteneurs Semi-Enterrés des Granges-Gontardes	808.83 €/ mois

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des Ordures Ménagères (OM)

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2022 EN € <sup>TTC</sup>
Collecte des OM	1 216 341
Traitement des OM	1 756 995
Frais généraux et de logistique	244 708
Frais de personnel	241 484
<b>TOTAL</b>	<b>3 459 528</b>

### LES RECYCLABLES :

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2022 :

Bilan des dépenses 2022 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANTS EN € <sup>TTC</sup>
Collecte corps plats	48 451
Collecte corps creux	76 212
Collecte verre colonne et PAP	133 410
Collecte multi-matériaux ou PAP	306 931
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	369 086
<b>TOTAL</b>	<b>934 090</b>

NATURE DE LA PRESTATION	PRIX EN € <sup>TTC</sup> / TONNE 2022
Collecte CP toutes communes : sauf Les Granges-Gontardes (forfait)	98.48 €/t 90.71 €/
Collecte CC toutes les communes sauf : Les Granges-Gontardes (forfait)	317.34 €/t 293.55 €/ mois
Collecte verre toutes les communes Sauf : Les Granges-Gontardes (forfait) Collecte verre en PAP : Pierrelatte	55.72 €/t 181.42 €/ mois 295.69 €/t
Collecte multi-matériaux ou PAP : La Garde-Adhémar, Donzère, Pierrelatte, SP3C : Bouchet (forfait)	152.47 €/t 685 €/passage
Tri CC toutes les communes :	208.61 €/t
Tri CP toutes les communes :	69.74 €/t
Tri multi-matériaux ou PAP	143.41 €/t

CP : Corps Plats / CC : Corps Creux / PAP : Porte À Porte

# ENVIRONNEMENT

(compétences 9, 10 et 11 - cf. page 16)

Le pôle Environnement est chargé de développer les actions relatives à l'assainissement, la gestion des ressources en eau et à la GEMAPI.

## LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le budget doit être équilibré en recettes et dépenses. Il assure une mission de conseil auprès des usagers du service ainsi que des missions de contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation d'installations neuves et à réhabiliter
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées
- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (1<sup>er</sup> diagnostic + contrôle périodique)
- Contrôle annuel de la conformité des installations > 20 EH (camping, hôtel-restaurant, entreprises, aires d'autoroutes, ...)

Les tarifs des contrôles pour l'exercice 2022 ont été fixés par délibérations du 23 février 2022.

Prestations en 2022	Tarifs ANC ≤20 EH	Tarifs ANC >20 EH
Contrôle de conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	80 €	100 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	100 €	120 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	120 €	160 €
Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière	200 €	240 €
Contrôle révision conception des installations (nouvelles et/ou réhabilitées)	50 €	60 €
Contrôle de contre-visite de bonne exécution des travaux	80 €	100 €
Contrôle annuel de conformité des ANC > 20 EH	Sans objet	150 €

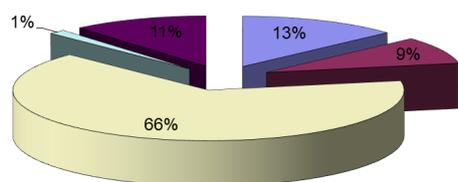
Nature des prestations de contrôle	Nombre de contrôles réalisés en 2022
Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées	74
Contrôle révision conception - installations nouvelles et réhabilitées	3
Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées	50
Contre-visite Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées	1
Contrôle périodique de bon fonctionnement	380
Contrôle pour vente	65
Contrôle annuel de la conformité des ANC > 20 EH	8

En 2022, 2874 installations ont été recensées. La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée à 7185 habitants (Indicateur D. 301.0 soit 2,5 habitants par foyer), soit 16,4% de la population totale habitant le territoire de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

La répartition des installations ANC (parc ANC) par commune est la suivante. Toutefois, il reste un certain nombre d'installations qui n'ont jamais pu être contrôlées. Il conviendra de se fixer des objectifs en la matière.

Communes	Parc total d'installations ANC connu au 31/12/2022	Nombre d'installations ANC n'ayant jamais été contrôlées
La Baume-de-Transit	192	3
Bouchet	108	2
Clansayes	162	0
Donzère	130	12
La Garde-Adhémar	246	20
Les Granges-Gontardes	5	0
Malataverne	205	14
Pierrelatte	407	24
Rochegude	133	2
Saint-Paul-Trois-Châteaux	211	9
Saint-Restitut	396	4
Solérieux	84	0
Suze-la-Rousse	368	3
Tulette	227	4
<b>TOTAL</b>	<b>2 874</b>	<b>97</b>

## RÉPARTITION DES CONTRÔLES



□ Contrôle de conception / révision conception - installations nouvelles et réhabilitées
■ Contrôle de bonne exécution / contre viste - installations nouvelles et réhabilitées
□ Contrôle de bon fonctionnement
□ Contrôle annuel de la conformité
■ Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière

2022 a été une année particulière du fait qu'il a fallu réaliser les contrôles de bon fonctionnement sur les installations qui n'avaient pas été contrôlées par la CCDSP pendant la période 2014-2022.

La période de crise sanitaire due à la Covid-19 (2020-2021) a retardé ces contrôles et un grand nombre a été programmé sur les 5 communes restantes.

Communes	Nb à contrôler	Prise de RDV	Contrôles réalisés	Refus, absence, report, AC, ...
Saint-Restitut	229	229	153	76
Baume-de-Transit	139	139	94	45
Bouchet	84	84	54	30
Rochegude	78	78	41	37
Tulette	178	61	38	23
<b>Total</b>	<b>708</b>	<b>591</b>	<b>380</b>	<b>211</b>

Au 31 décembre 2022, il reste 117 installations à contrôler sur la commune de Tulette.

### • Contrôle annuel de la conformité des ANC > 20 EH

Le contrôle annuel de la conformité ne fait pas l'objet d'une visite sur site systématique tous les ans. C'est un contrôle administratif basé sur une analyse documentaire. Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015, il est effectué tous les ans, à partir de tous les éléments à la disposition du SPANC via un cahier de vie.

Le SPANC informe le maître d'ouvrage, chaque année, sur la base de ce cahier de vie, de la situation de conformité ou de non-conformité de l'installation d'ANC.

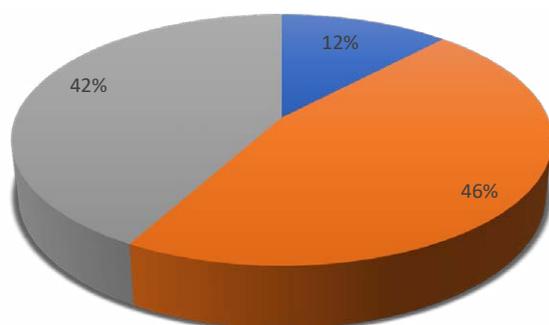
Communes	Installations d'ANC > 20 EH connues au 31/12/2022
La Baume-de-Transit	2
Bouchet	2
Clansayes	-
Donzère	-
La Garde-Adhémar	2
Les Granges-Gontardes	-
Malataverne	3
Pierrelatte	4
Rochegude	-
Saint-Paul-Trois-Châteaux	-
Saint-Restitut	-
Solérieux	-
Suze-la-Rousse	-
Tulette	-
<b>Total</b>	<b>13</b>

## TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le contrôle annuel de la conformité ne fait pas l'objet d'une visite sur site systématique tous les ans. C'est un contrôle administratif basé sur une analyse documentaire. Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015, il est effectué tous les ans, à partir de tous les éléments à la disposition du SPANC via un cahier de vie.

Le SPANC informe le maître d'ouvrage, chaque année, sur la base de ce cahier de vie, de la situation de conformité ou de non-conformité de l'installation d'ANC.

Nombre total d'installations ayant fait l'objet d'un 1 <sup>er</sup> contrôle	
Nombre total d'installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	336
Nombre total d'installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	1 270
Nombre total d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	1 171
Taux de « conformité » des dispositifs d'assainissement non collectif en % (Indicateur P301.3)	42%



- Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation
- Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré
- Installations ne présentant pas de défaut ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service

## CYCLES DE L'EAU

### GEMAPI, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

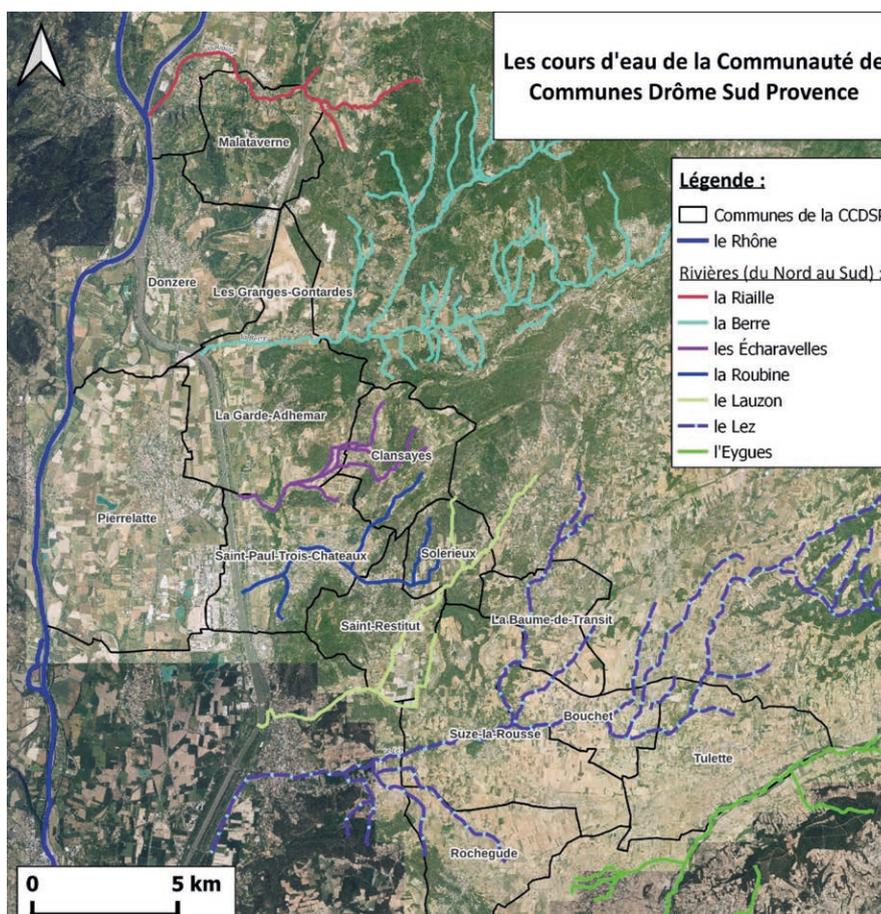
La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » attribue une nouvelle compétence au bloc intercommunal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Ainsi, depuis le 01/01/2018 la Communauté de Communes exerce les missions suivantes (items 1, 2, 5 et 8 de l'Art.L211-7 code de l'environnement) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de ses statuts la CCDSP s'est dotée de missions complémentaires relatives au grand cycle de l'eau (items 11 et 12 de l'Art.L211-7 code de l'environnement). A savoir :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique incluant également la prévention des inondations.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ces différentes missions du grand cycle de l'Eau sont exercées en régie directe par la CCDSP ou via des syndicats mixtes fermés auxquels la CCDSP a délégué tout ou partie de sa compétence sur le Rhône et ses affluents (Echaravelles, Roubine, Lauzon, Berre, Riaille, Lez et Eygues : cf carte ci-contre).



## **GESTION EN RÉGIE DIRECTE PAR LA CCDSP**

La CCDSP gère en direct l'entretien de la végétation des cours d'eau du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles qui s'étendent sur un linéaire d'environ 34 km. Cette action est organisée par le biais de marchés de prestation de service qui sont mis en œuvre dans le cadre d'un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Préfet de la Drôme. Il est à noter qu'aucun débordement exceptionnel de ces cours d'eau non domaniaux n'a été recensé en 2022.

Un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) a été validé par les services de l'État dans le cadre de la DIG. En 2022, la CCDSP a donc poursuivi la mise en œuvre du programme d'intervention rédigé en 2019 et ce pour la période 2021-2026 en s'appuyant sur deux marchés de prestations attribués respectivement :

- à l'entreprise d'insertion ANCRE, qui est intervenue manuellement pendant 37 semaines pour effectuer des travaux d'entretien de la végétation des berges sur un linéaire cumulé de cours d'eau de 11 km. Cette prestation, qui s'est élevée à 60 808 €, contribue à maintenir les conditions de bon écoulement des cours d'eau tout en participant à un retour à l'activité d'un public éloigné de l'emploi.
- Et à l'entreprise privée ID verte, qui est intervenue sur des travaux nécessitant des moyens mécaniques et techniques plus importants. Ils comprennent un chantier de retrait d'embâcles sur les Echaravelles, ainsi que l'entretien de la végétation de la digue de Frémigère-Faïne sur les parcelles communales de Pierrelatte.
- Le total des dépenses engagées pour ces travaux s'est élevé à 34 548 € pour l'année 2022.

En 2022, un diagnostic a été établi et réalisé en interne (par la CCDSP), des 3 bassins versants des cours d'eau en gestion directe (Echaravelles, Roubine, Lauzon). Son objectif tend à la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PGRE).

## **GESTION DÉLÉGUÉE TOUT OU PARTIE À DES SYNDICATS**

Syndicat concerné	Bassin versant Cours d'eau	Compétence déléguée	Montant total versé en 2022
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN ROUBION ET DU JABRON (SMBRJ)	RIAILLE	GEMA	3 735,39 €
SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BERRE, DE LA VENCE ET DE LEURS AFFLUENTS (SIABBVA)	BERRE	GEMA	15 750,00 €
SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU LEZ (SMBVL)	LEZ	GEMAPI	102 427,00 €
SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES (SMEA)	EYGUES	GEMAPI	20 294,60 €

## **FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE : LA TAXE GEMAPI**

La CCDSP a décidé d'instituer par délibération (réf : 2018-83) une taxe, dite taxe GEMAPI, pour financer sa compétence GEMAPI. Une seconde délibération du Conseil Communautaire (réf : 2018-84) est venue instituer le produit de ce prélèvement dû au titre de l'année 2019. Le produit de la taxe GEMAPI pour 2022 s'élevait à 346 612€.

## L'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LES EAUX PLUVIALES

Depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCDSP exerce, en lieu et place de ses communes membres, la compétence assainissement non collectif.

La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a défini les compétences Eau et Assainissement comme des compétences obligatoires des EPCI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi Ferrand Fesneau du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une communauté de communes, un report du transfert au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de se préparer à ce transfert (assainissement non collectif non concerné), la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a lancé, en août 2021, un marché public afin de désigner un bureau d'études chargé de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales.

L'étude fait l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 80 %, soit 84 000 €, dans le cadre de l'appel à projet « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau ».

### UN GROUPEMENT DE TROIS PRESTATAIRES A ÉTÉ RETENU POUR RÉALISER L'ÉTUDE :

- GETUDES Consultant, agence Méditerranée, basé à Alès pour la partie technique. Mr OLIVARI, chef de projet, est l'interlocuteur principal de l'étude ;
- KPMG, représenté par Mme PAGNON, manager et chef de projet, pour la partie financière ;
- APA&C, représenté par Maître DURAND, avocate associée, pour la partie juridique.

### Le cahier des charges soumis au bureau d'études comprend 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services ;
- Phase 2 : Situation des communes au regard de l'objectif de qualité du « service type » et mise à niveau des services ;
- Phase 3 : Etude des scénarios de transfert de compétences.

La phase 1 de l'étude a débuté en novembre 2021.

Cette phase permet de recueillir et de faire la synthèse des données en matière d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire afin d'établir un état des lieux de l'organisation et de la gestion des compétences sur le territoire.

Les phases 1 et 2 ont été présentées en 2022. Chaque phase fait en effet l'objet d'une présentation en comité de pilotage constitué des élus et/ou représentants des communes ainsi que d'un rapport de fin de phase. Par ailleurs, une chargée de mission, dont le contrat s'est arrêté en fin d'année 2022, a permis d'avancer sur cette prise de compétence et d'accompagner les élus.

## AUTRES ACTIONS

Suite à la mise en place du groupe de travail en 2021, 2 actions ont été retenues en 2022 :

- Élaboration et diffusion d'une fiche réflexe à destination des mairies du territoire rappelant la procédure à suivre lorsqu'un administré appelle pour signaler un nid de frelons ;
- Organisation par la CCDSP de l'intervention de Mr GAUTHIER de FREDON-AuRA en début d'année 2022 pour rappeler le rôle des référents ambroisie.

### FRELON ASIATIQUE

#### FICHE-REFLEXE

A destination des maires et des référents

Un administré appelle pour signaler un nid :

- 1) L'inviter à déclarer le nid en ligne : <https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement>
- 2) L'informer de la nécessité d'envoyer une photo du nid pour rendre le signalement effectif
- 3) Proposer à l'administré de faire appel à une entreprise justifiant du Certibiocide® pour la destruction du nid.  
*Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup>07/2015 pour les activités « TP18 insecticide » permettant une utilisation plus sûre et plus efficace de l'utilisation de produits biocides*
- 4) Le référent « Frelon asiatique » de la commune est ensuite informé par email du signalement. Après quelques jours, il vérifie le statut du signalement sur la plateforme :

Le signalement en mairie

Le nid a été détruit

Le nid a été observé

Le nid n'a pas été observé

Le référent valide le signalement

Le référent valide l'admissibilité

OK

OK

L'administré prévoit de venir au nid

L'administré ne souhaite pas venir au nid

Le référent valide le signalement

Fin de la procédure



**Services administratifs**

3 rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE  
+33 (0)4 75 96 63 02 - secretariat@ccdsp.fr

**Service technique / déchets ménagers**

2 route de Saint-Paul-Trois-Châteaux - 26700 PIERRELATTE  
+33 (0)4 75 96 06 12 - infotri@ccdsp.fr

**Office de Tourisme intercommunal Drôme Sud Provence**

2 bis avenue Jean Perrin - 26700 PIERRELATTE  
+33 (0)4 75 04 07 98 - contact@drome-sud-provence.com  
[www.drome-sud-provence.com](http://www.drome-sud-provence.com)



**CCDSP**  
Communauté de Communes  
Drôme *Sud* Provence